

Une économie basée sur les droits

Donner la priorité aux personnes et à la planète

OCTOBRE 2020



CENTER FOR ECONOMIC AND SOCIAL RIGHTS
SOCIAL JUSTICE THROUGH HUMAN RIGHTS

Auteurs

Kate Donald, avec l'importante contribution de Ignacio Saiz, Sergio Chaparro, Allison Corkery, Marianna Leite, Nadia Saracini et Matti Kohonen.

Remerciements

Merci à Sorley McCaughey, Patrick Watt, Kate Newman, Nadia Saracini, Marcos Lopes Filho et Conor O'Neill pour leurs conseils et leur expertise.

Couverture : Inspirée de « buen vivir », cette peinture murale a été réalisée par la Brigada Ramona Parra, un collectif d'art de rue politique chilien. Photos : Image de couverture provenant d'Alternautus, licence Creative Commons CC BY-NC-SA.

Christian Aid aspire à un monde où chacun peut pleinement vivre sa vie, à l'abri de la pauvreté. Notre mouvement regroupe des personnes, des églises et des organisations locales à travers le monde et défend partout avec passion la dignité, l'égalité et la justice. Nous sommes les acteurs du changement, les artisans de la paix, les vaillants.

caid.org.uk

Christian Aid

35 Lower Marsh Waterloo London

SE1 7RL

UK

T: +44 (0) 20 7620 4444

E: info@christian-aid.org

W: caid.org.uk

La vision du CESR est celle d'un monde dans lequel une juste répartition des ressources et du pouvoir permet aux générations actuelles et futures de vivre dignement et de jouir pleinement de leurs droits économiques et sociaux. Dans la poursuite de cette vision, notre mission consiste à utiliser la force des droits de l'homme pour promouvoir des économies plus justes et plus durables.

www.cesr.org

[@social_rights](https://twitter.com/social_rights)

Center for Economic and Social Rights

86 Chambers St, Suite 704

New York - NY 10007

USA

T: +1 (718) 237 9145

E: info@cesr.org

W: www.cesr.org

Christian Aid is a member of

actalliance

Sommaire

Liste des acronymes	01
Résumé analytique	02
Introduction	05
Section 1 : Quelles sont les valeurs qui doivent guider une économie basée sur les droits ?	09
Dignité	
Équité	
Solidarité	
Responsabilité	
Justice	13
Section 2 : Comment ces valeurs peuvent-elles être intégrées dans nos économies ?	15
La protection sociale dans l'EBD	15
Politiques prometteuses : le revenu universel de base	16
La politique de l'emploi et des salaires dans l'EBD	17
Politiques prometteuses : le salaire minimum vital	17
Les services publics dans l'EBD	18
Politiques prometteuses : replacer les services publics dans le giron public	19
La politique fiscale dans l'EBD	20
Politiques prometteuses : l'impôt sur la fortune	22
Gouvernance et réglementation des sociétés dans l'EBD	22
Politiques prometteuses : devoir de vigilance obligatoire en matière de droits de l'homme et d'environnement	24
La gouvernance économique mondiale dans l'EBD	24
Politiques prometteuses : annulation et restructuration de la dette	25
Section 3 : Quels sont les changements systémiques dont nous avons besoin ?	26
De l'exploitation des ressources naturelles au respect des limites planétaires...	26
D'une fixation sur la croissance à des indicateurs plus globaux, plus environnementaux, plus axés sur l'être humain...	26
De la dévalorisation du travail de soins à la reconnaissance de leur place au centre de nos sociétés...	27
De la promotion du secteur privé à la reconquête du secteur public...	28
Des monopoles d'entreprises au pouvoir des salariés et des communautés...	28
Des jeux du pouvoir des élites au renouvellement de la démocratie économique...	30
Conclusion	32
Notes	33

Liste des acronymes

CESR	Centre des droits économiques et sociaux
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
OET	Obligations extraterritoriales
EURODAD	Réseau européen sur la dette et le développement
G20	Groupe des 20
PIB	Produit intérieur brut
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
OIT	Organisation Internationale du Travail
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PPP	Partenariat public-privé
EBD	Économie basée sur les droits
ODD	Objectifs de développement durable
RBU	Revenu universel de base
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'Homme
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement

Résumé analytique

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'injustice fondamentale au cœur de notre modèle économique actuel, avec pour conséquences le manque et la précarité pour le plus grand nombre, et une richesse inimaginable pour quelques-uns. Les retombées économiques de la pandémie et l'inadéquation des réponses des gouvernements poussent de plus en plus de gens à s'interroger sur la moralité d'un système économique qui, depuis des décennies, a placé le marché au centre de toutes les interactions humaines, mesurant le progrès et le développement uniquement du point de vue de la croissance économique.

Dans cette publication, le Centre des droits économiques et sociaux (CESR) et Christian Aid – deux organisations internationales œuvrant pour les droits de l'homme et la justice économique – posent la question : à quoi ressemblerait une économie basée sur les droits de l'homme ?

En esquissant cette vision initiale d'une économie basée sur les droits (EBD), nous soutenons que l'objectif premier de celle-ci serait de garantir les conditions matérielles, sociales et environnementales permettant à toutes les personnes de vivre dignement sur une planète saine. L'indicateur de performance de cette économie consisterait alors à établir si toutes les personnes jouissent pleinement de tous leurs droits – économiques, sociaux, civiques, culturels et environnementaux – sans discrimination, et sans réduction de la capacité des générations futures à en faire autant.

Les droits de l'homme enrichissent notre vision de la justice économique en fournissant un cadre largement accepté de valeurs éthiques et d'obligations légales qui doit sous-tendre nos économies, éclairé par une compréhension plus globale du bien-être humain. Ces droits supposent une redistribution des ressources, une correction des inégalités et un rééquilibrage des pouvoirs. Ils remettent par conséquent en question la logique du modèle actuellement dominant et renforcent les visions alternatives pertinentes d'une économie juste que les mouvements féministes, indigènes et environnementaux, entre autres, promeuvent.

La **section 1** du rapport traite des valeurs qui doivent guider l'EBD. Elle examine comment les normes et les principes du droit relatif aux droits de l'homme donnent force, corps et spécificité à des valeurs fondamentales telles que **la dignité, l'équité, l'impartialité, la solidarité, la responsabilité et la justice**, qui résonnent fortement dans les débats actuels sur les autres visions de l'économie.

La **section 2** analyse ensuite les implications d'une intégration de ces valeurs dans nos économies. Elle étudie comment une approche basée sur les droits transformerait les aspects clés de la politique économique :

- Dans l'EBD, des **systèmes de protection sociale globale et universelle** constituent un outil fondamental capable de garantir des revenus et une vie digne pour tous, même face au chômage, à la pauvreté, à la maladie, au handicap ou à la vieillesse.
- Les **politiques de l'emploi et des salaires** basées sur les droits permettent de s'assurer que le travail est valorisant, sûr et digne, que les salaires couvrent suffisamment l'éventail complet des besoins humains

L'accaparement des systèmes politiques par les élites et les grandes entreprises, et la propagation des mouvements autoritaires et des théories économiques fondamentalistes vont de pair dans le monde entier. Ils ont cependant partout suscité des protestations et une montée des contre-pouvoirs populaires.

fondamentaux, et que le différentiel de pouvoir entre employeurs et employés n'entrave pas la négociation collective et autres droits fondamentaux des salariés.

- Les **services publics** dans l'EBD veillent à ce que chacun - quel que soit le revenu - puisse avoir accès aux biens et infrastructures essentiels pour une vie digne. Après des décennies de marchandisation et de privatisation, des réorientations, comme la «re-municipalisation», visent à s'assurer que les services publics sont gouvernés démocratiquement et jouent un rôle dans la lutte contre les inégalités.
- Une **politique fiscale** centrée sur les droits – y compris les impôts sur les sociétés et sur la fortune qui obligent les riches à payer leur juste part, couplés à une action robuste contre les abus fiscaux – pourrait inverser les tendances de ces dernières décennies qui ont privé les pays, en particulier dans le Sud global, de leurs ressources disponibles et alourdi de manière disproportionnée les contributions des personnes déjà défavorisées aux caisses publiques.
- Dans l'EBD, une **réglementation rigoureuse des grandes entreprises** ainsi que des modèles d'entreprise alternatifs – mouvements coopératifs, rachats par les salariés et programmes d'actionnariat salarié, par exemple – sont mis en place pour s'assurer que les entreprises ne se contentent plus de soutirer et d'exploiter, mais contribuent à la société et rétribuent équitablement les salariés.
- Un changement tout aussi important est nécessaire en ce qui concerne la **gouvernance économique mondiale**. Dans une EBD mondiale, les pays plus riches s'abstiendraient d'entraver la réalisation des droits sociaux et économiques dans les pays à revenu faible ou moyen, notamment en annulant la dette et en coopérant – non en faisant concurrence – pour répondre aux problèmes collectifs tels que le changement climatique, les pandémies et les flux financiers illicites.

La **section 3** décrit les **changements systémiques nécessaires** pour entreprendre ensemble ces réorientations de politique et pour transformer fondamentalement ce que nous produisons, distribuons, consommons et valorisons dans nos économies.

- **De l'exploitation et du pillage des ressources naturelles au respect des limites planétaires...** L'EBD nourrit un respect absolu pour les limites planétaires et la vie, ainsi que pour les droits des générations futures.
- **D'une fixation sur la croissance à des indicateurs plus globaux, plus environnementaux, plus axés sur l'être humain...** Le produit intérieur brut (PIB) a été pendant trop longtemps la mesure dominante du développement. L'EBD utilise des indicateurs de progrès qui valorisent les droits de l'homme et la santé de la planète.
- **Des soins considérés comme acquis à la reconnaissance de leur place dans nos sociétés...** L'économie néolibérale a dévalorisé, exploité et pris pour acquis les soins et le travail domestique, réalisés en grande majorité par des femmes. L'EBD place le féminisme au cœur de ses valeurs et traite les soins et le travail domestique non comme une « externalité » mais comme le pilier de nos sociétés et économies.

L'accapement des systèmes politiques par les élites et les grandes entreprises, et la propagation des mouvements autoritaires et des théories économiques fondamentalistes vont de pair dans le monde entier. Ils ont cependant partout suscité des protestations et une montée des contre-pouvoirs populaires.

- **De la promotion du secteur privé à la reconquête du secteur public...**
Permettre aux marchés et aux acteurs privés de diriger et de dominer l'économie a manifestement échoué à produire des résultats justes sur le plan social et environnemental. Des systèmes de santé publique et de protection sociale élargis et universels et une action gouvernementale coordonnée pour éviter la crise climatique seront des tests décisifs de bonne gouvernance dans l'EBD.
- **Des monopoles d'entreprises au pouvoir des salariés et des communautés...** La concentration des grandes entreprises a atteint des niveaux extrêmes. Pour établir une économie basée sur les droits et respectueuse de l'environnement, nous devons briser le pouvoir des grandes entreprises et réinventer fondamentalement les modèles et les formes d'entreprise.

La période actuelle est le moment opportun pour faire avancer une vision de l'EBD et catalyser l'action des différents mouvements, de la mobilisation et l'organisation à l'éducation et au changement narratif. En unissant nos forces, nous pouvons transformer nos économies et mettre la dignité humaine et l'épanouissement au cœur de celles-ci. Les droits de l'homme peuvent non seulement insuffler une nouvelle vision de la justice économique, mais aussi guider notre chemin pour y parvenir.

Introduction

La pandémie de COVID-19 a fourni une illustration frappante de ce que les mouvements sociaux expriment depuis des décennies : nous devons fondamentalement modifier la façon dont nous interagissons les uns avec les autres et avec notre planète.

La pandémie a montré que nos économies interdépendantes sont vulnérables aux risques systémiques, que ceux-ci peuvent bouleverser le fonctionnement de base d'une économie et priver des millions de personnes de leurs moyens de subsistance. De nombreux gouvernements, institutions internationales, activistes et acteurs du monde des affaires plaident maintenant pour un nouveau modèle économique, pour « reconstruire en mieux » après la crise.

Cependant, en ce qui concerne les droits de l'homme et la justice, nos économies étaient en crise bien avant que la COVID-19 ne frappe. Selon les estimations les plus optimistes, 10 % de la population mondiale (soit 734 millions de personnes) étaient déjà extrêmement pauvres – survivant avec moins de 1,90 USD par jour¹ – près de la moitié de l'humanité vivant avec moins de 5,50 USD par jour.² Le nombre de personnes touchées par la faim dans le monde augmente depuis 2014. En 2019, près de 690 millions de personnes (soit 8,9 % de la population mondiale) étaient sous-alimentées.³

Dans le même temps, les 10 personnes les plus riches aux États-Unis possèdent collectivement 853 milliards USD⁴ – assez pour amener tout le monde au-dessus du seuil de pauvreté officiel, plusieurs fois. Les 22 hommes les plus fortunés de la planète ont plus de richesses que toutes les femmes africaines réunies.⁵ Au cours des dernières décennies, l'écart entre riches et pauvres est devenu encore plus important.

Les premières évaluations montrent que la pandémie de COVID-19 est susceptible d'exacerber ces inégalités flagrantes : 150 millions de personnes supplémentaires devraient tomber dans l'extrême pauvreté d'ici 2021,⁶ alors que les milliardaires augmentent encore leur fortune. La COVID-19 a ainsi braqué le projecteur sur l'affection préexistante au cœur de nos économies : le manque, la précarité et l'injustice pour le plus grand nombre et une abondance inimaginable pour quelques-uns.

Quel est le but de l'économie ?

Cette situation soulève une question fondamentale qui n'est pas assez posée : à quoi sert l'économie ? L'économie est tellement considérée comme une force invisible qui façonne nos vies que nous contemplons rarement cette question fondamentale. Cela met pourtant en évidence ce que nous valorisons le plus dans nos sociétés.

Si la question était « quel est le but de notre économie aujourd'hui », beaucoup répondraient « la croissance économique ». Cette croissance est souvent mesurée par le PIB d'un pays. Les pays qui augmentent leur PIB sont considérés comme performants. « Développement » pourrait être une autre réponse qui vient à l'esprit. Certains pourraient indiquer « la réduction de la pauvreté ». Ces deux éléments sont généralement considérés comme résultant de la croissance économique ou quelque chose que les gouvernements devraient aborder après que le marché a déjà distribué les ressources de la manière la plus « efficace ».

La COVID-19 n'a fait que braqué le projecteur sur l'affection préexistante au cœur de nos économies : le manque, la précarité et l'injustice pour le plus grand nombre et une abondance inimaginable pour quelques-uns.

Le système économique en place dans une grande partie du monde est souvent décrit comme « néolibéral ». Le « néolibéralisme » a été défini comme « un projet socio-économique et politique qui place le marché au centre de toutes les interactions humaines, avec pour objectif la poursuite de la croissance économique »⁷. En d'autres termes, l'économie néolibérale est censée produire une prospérité généralisée grâce aux activités dérégulées du libre marché. Après des décennies du soi-disant « Consensus de Washington » – qui mettait l'accent sur un État faible, la déréglementation, la privatisation et des impôts réduits – la version modifiée qui prévaut aujourd'hui, appelée le « Consensus post-Washington »,⁸ établit qu'il revient aux gouvernements d'assurer la fourniture des services de base aux plus pauvres et de réguler certaines défaillances du marché, pour autant que cela n'entrave pas le libre marché, la libre circulation des capitaux et les incitations fiscales.

La théorie économique qui sous-tend le néolibéralisme est basée sur un certain nombre d'hypothèses.⁹ La première est que les êtres humains sont des acteurs rationnels qui essaient de « maximiser l'utilité » compte tenu des ressources limitées, ce qui signifie que nous essayons « d'avoir le maximum possible de ce que nous voulons » avec ce que l'on a.¹⁰ Là où le néolibéralisme règne, le marché est supposé le faire pour nous, car il peut trouver un « équilibre » entre l'offre et la demande. Le marché est compris comme un arbitre neutre qui ne doit pas ou rarement subir d'interférences. Ces hypothèses ne sont presque jamais vraies dans la réalité, comme l'ont démontré de manière flagrante la crise financière de 2008-2009 et les réponses du gouvernement à celle-ci ; mais elles sont souvent profondément ancrées dans la manière dont l'économie est comprise et gérée. Elles influencent donc fortement les approches économiques, même si les gouvernements n'y adhèrent pas totalement.

Si notre économie était basée sur les droits de l'homme, quel serait son but ? À quoi ressemblerait une EBD performante ?

L'EBD a pour but de garantir les conditions matérielles, sociales et environnementales nécessaires à tous pour vivre dignement sur une planète saine. L'indicateur de performance consisterait à établir si toutes les personnes jouissent pleinement de tous leurs droits, sans discrimination, et sans réduction de la capacité des générations futures à en faire autant. Ces droits sont notamment les droits économiques et sociaux tels que la nourriture, l'eau, un travail décent, le logement, la protection sociale et la santé. Ils incluent également les droits civiques et politiques comme la liberté de réunion, la liberté d'expression et le droit à un procès équitable. Tous les droits de l'homme sont interdépendants et indivisibles – ils font partie d'un ensemble et ne peuvent donc pas être sélectionnés.¹¹ Ils constituent un cadre normatif internationalement accepté qui s'applique à tous les domaines de la politique publique, et ont un rôle essentiel dans la définition de l'objectif fondamental de l'économie et sa conduite aux niveaux national et mondial.

Dans une économie basée sur les droits (EBD), les gouvernements coopéreraient au niveau international pour réaliser les droits et réduire les inégalités au-delà des frontières. L'élimination des inégalités extrêmes au-delà des frontières est en effet une condition préalable nécessaire à la réalisation des droits dans la plupart des pays dans le Sud global. Des accords au niveau mondial sur tout, de la politique fiscale, d'investissement et commerciale à la lutte contre les

Dans une économie basée sur les droits (EBD), les gouvernements coopéreraient au niveau international pour réaliser les droits et réduire les inégalités au-delà des frontières.

crimes transnationaux et les pandémies, feraient partie d'un engagement à créer un ordre international dans lequel les droits de tous peuvent être réalisés. Ces aspects de la gouvernance économique mondiale sont souvent abordés dans les débats internationaux sur la « cohérence des politiques en matière de développement », mais pas comme une question de droits de l'homme.

Nous disposons de plusieurs atouts pour construire activement nos visions d'une justice économique autour des humains : ¹²

- Premièrement, le caractère universel des droits de l'homme fournit un **langage largement accepté** qui permet de parler des valeurs devant sous-tendre nos économies. Les droits de l'homme sont codifiés dans un cadre complet de normes et de principes contraignants. Ceux-ci ont été approuvés par la grande majorité des gouvernements et élaborés par les luttes d'innombrables communautés privées de leurs droits. Beaucoup ont fait valoir que les droits de l'homme sont « intuitifs », qu'il s'agit d'un ensemble des protections obtenues par un grand nombre de peuples, à travers différentes cultures et générations. Intuitivement, universellement, par la pratique d'une lutte quotidienne, nous savons que les populations doivent être à l'abri de la faim, doivent pouvoir choisir leur propre gouvernement et jouir de tous les autres droits nécessaires à l'épanouissement de la personne humaine décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), les traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et autres instruments. Les droits de l'homme forment ainsi un cadre potentiellement puissant et unificateur, à même de faire progresser la justice économique.
- Deuxièmement, les droits de l'homme **créent des obligations légales** auxquelles les gouvernements et autres acteurs puissants (par exemple, les grandes entreprises) doivent se conformer. Reconnaître que les biens publics tels que la santé, l'eau et l'éducation sont des droits, signifie reconnaître qu'ils sont si essentiels à la dignité et au bien-être humains que leur accès doit être garanti à tous ; cet accès ne peut être laissé aux caprices du marché ou à l'entière discrétion des décideurs. Veiller à ce que toutes les personnes puissent jouir de leurs droits sur un pied d'égalité exige que des mesures soient prises pour redistribuer les ressources, remédier aux inégalités et rééquilibrer le pouvoir. Cela remet directement en question la logique du néolibéralisme et donne la primauté aux droits de l'homme des peuples, tels qu'ils sont internationalement reconnus, sur les faux « droits » des investisseurs et des grandes entreprises.
- Troisièmement, les droits de l'homme nous donnent une image globale du bien-être. Le cadre des droits de l'homme ¹³ contient un large éventail de droits : civiques, culturels, économiques, environnementaux, politiques et sociaux. De nombreux acteurs interprètent les droits de l'homme de manière restrictive, comme étant essentiellement une question de libertés civiques. Mais ils dépassent largement ce cadre. Repenser nos économies sur la base de ce large éventail de droits – du droit à un procès équitable au droit d'être à l'abri de la faim et le droit de profiter des avantages du progrès scientifique – permet de surmonter les débats idéologiques obsolètes sur la question de savoir si les « libertés civiques » ou le « développement » (au sens étroit du terme) devraient être considérés comme une priorité par les gouvernements. Tous les droits sont explicitement compris comme

Le caractère universel des droits de l'homme fournit un langage largement accepté qui permet de parler des valeurs devant sous-tendre nos économies.

interdépendants et indivisibles – le droit à la santé est tout aussi non négociable que le droit à la liberté d'expression – et en effet, ils dépendent les uns des autres. Cela représente une vision beaucoup plus convaincante et précise de nos vies, sociétés et économies étroitement imbriquées.

Ceci dit, l'EBD n'a pas pour but de remplacer ou d'écarter d'autres visions convaincantes d'économies nouvelles. En construisant cette vision, nous nous appuyons sur d'autres conceptions mutuellement enrichissantes, notamment le bien vivre, les économies solidaires et les économies féministes. L'EBD vise à inclure et faire de la place pour que ces visions s'épanouissent, pour les accepter toutes, non les refuser.

Repenser l'économie pour l'aligner sur les droits de l'homme nécessite donc un changement radical dans la façon dont nous produisons, distribuons, consommons et valorisons les différents biens et services. Ceci sera approfondi dans les sections suivantes.

Section 1 : Quelles sont les valeurs qui doivent guider une économie basée sur les droits ?

Dans un contexte de crises convergentes, propagées par la cupidité, le consumérisme, le nationalisme, l'exploitation et la discrimination systémique, de plus en plus de personnes réclament la re-programmation de nos économies sur la base d'un ensemble de valeurs radicalement différentes, centrées sur le bien-être humain et l'épanouissement dans le respect des limites planétaires. Beaucoup avancent des visions basées sur des modèles collectifs et des expériences centrées sur la solidarité avec les autres et l'harmonie avec l'environnement.

Le droit relatif aux droits de l'homme représente et codifie un certain nombre de valeurs fondamentales considérées comme universelles parce qu'elles sont enracinées dans la dignité et l'égalité inhérentes à tous les membres de la famille humaine.¹⁴ En termes non juridiques, elles sont souvent exprimées différemment comme valeurs de **dignité, équité, solidarité, responsabilité et justice** – des termes qui résonnent fortement dans les débats d'aujourd'hui sur l'économie. Les normes et principes des droits de l'homme – en particulier les droits économiques et sociaux – sont éloquentes sur ce que ces valeurs signifient relativement à l'économie. Ancrés dans des traités auxquels presque tous les gouvernements du monde entier ont adhéré, ils confèrent un corps et une force juridique et morale à ces valeurs communément admises.¹⁵ C'est une manière concrète qui peut permettre aux droits de l'homme de transformer les politiques et les systèmes socio-économiques, ainsi que les interprétations et les convictions qui les soutiennent.¹⁶

Dignité

Le plus grand échec de l'économie de marché néolibérale est qu'elle n'a pas assuré les conditions de dignité pour la majorité de la population mondiale. Selon les données officielles, l'extrême pauvreté (définie comme le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour) a diminué à l'échelle mondiale. Mais comme l'ont montré de nombreux chercheurs et experts,¹⁷ ce montant n'est tout simplement pas suffisant pour répondre aux besoins de base et vivre dans la dignité, ce qui rend le discours officiel sur la réduction de la pauvreté dérisoire.¹⁸ D'après le critère de seuil de pauvreté de 1,90 USD, l'extrême pauvreté est pratiquement inexistante dans les pays riches – et pourtant c'est manifestement faux. Nous voyons des centaines de milliers de personnes aux États-Unis et au Royaume-Uni aux prises avec le sans-abrisme ou faire la queue devant les banques alimentaires – une tragédie également dénoncée par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté.¹⁹ La COVID-19 a en outre révélé l'incroyable fragilité de la réduction de la pauvreté.²⁰ Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime que les progrès en matière de réduction de la pauvreté dans 70 pays « en développement » pourraient être retardés de trois à dix ans,²¹ tandis que selon un article récent de l'Institut mondial pour le développement des recherches économiques de l'Université des Nations Unies, la crise de la COVID-19 entrainera jusqu'à un demi-milliard de personnes dans la pauvreté.²²

L'économie réelle ne se mesure pas en termes de valeur monétaire mais par sa capacité à répondre à nos besoins, notamment en ce qui concerne les soins et le soutien en matière de reproduction et de subsistance à toutes les étapes de la vie humaine.

Une « vie digne » ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Les dispositions de la DUDH contiennent cependant des principes fondamentaux implicites : chacun devrait avoir un toit au-dessus de sa tête, assez de nourriture et de l'eau propre, avoir accès aux soins de santé et à l'éducation, avoir un travail rémunéré dans des conditions décentes et la capacité de prendre ses propres décisions. L'EBD garantirait au moins ces besoins de base à tous. Ceux-ci doivent également inclure un environnement sain permettant de vivre et de prospérer, l'accès aux biens et services nécessaires à une vie saine, sûre et épanouie, et l'assurance de ne jamais se retrouver démunis du fait de la maladie, du chômage, d'un handicap, de la vieillesse ou de responsabilités en tant que personne aidante. L'économie réelle ne se mesure pas en termes de valeur monétaire mais par sa capacité à répondre à nos besoins, notamment en ce qui concerne les soins et le soutien en matière de reproduction et de subsistance à toutes les étapes de la vie humaine. Ainsi, l'économie des soins est le fondement même de la dignité dans l'EBD : chacun devrait avoir le droit de donner ou de recevoir des soins dans des conditions privilégiant le soutien et la dignité ainsi que le partage des charges et des avantages.

LES DROITS COMME CADRE DE DÉFENSE DE LA DIGNITÉ

Le cadre des droits de l'homme – en particulier les droits socio-économiques – permet de spécifier ce qui est nécessaire à une vie digne. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) consacre les droits au travail dans des conditions décentes, à l'éducation, à la santé, à la protection sociale et à un « niveau de vie adéquat ». Ce dernier englobe un certain nombre d'éléments cruciaux, parmi lesquels le logement, l'eau et des sanitaires, la nourriture, l'habillement et « l'amélioration constante des conditions de vie ». Les éléments de chacun de ces droits ont été approfondis par le Comité qui supervise le PIDESC et par des experts indépendants (ou « rapporteurs spéciaux ») nommés par le Conseil des Droits de l'homme des Nations unies. Les droits économiques et sociaux sont également codifiés dans d'autres traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et renforcés par d'autres normes internationalement reconnues. Par exemple, les conventions de l'Organisation internationale du travail comportent des normes complémentaires pour garantir la dignité au travail. Les droits économiques et sociaux sont également reconnus à des degrés divers dans la plupart des constitutions et des cadres juridiques nationaux. * Les gouvernements doivent veiller à ce que toute personne relevant de leur juridiction bénéficie au moins d'un « niveau minimum essentiel » de tous ces droits comme une priorité immédiate. L'enseignement primaire doit par exemple être gratuit et accessible à tous. Mais une réalisation progressive nécessite d'aller au-delà de ce plancher minimum. Les gouvernements doivent aussi prouver qu'ils prennent des mesures concrètes et raisonnables pour consacrer le « maximum de leurs ressources disponibles » à la pleine réalisation de ces droits pour toutes les personnes relevant de leur juridiction, sans discrimination et dans les délais les plus brefs. Il existe par ailleurs une forte présomption que des mesures « régressives » (par exemple, les mesures d'austérité annulant des dispositions, des avantages ou des services particuliers dont des personnes dépendent) violent les obligations des gouvernements de réalisation progressive, en particulier là où d'autres options budgétaires moins dommageables sont possibles.**

* Voir l'Initiative de Toronto pour les droits économiques et sociaux, www.tiesr.org.

** Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Déclaration sur la dette publique, les mesures d'austérité et la PIDESC (2016) E/C.12/2016/1

Équité

La préoccupation sans doute la plus souvent exprimée est que les politiques, les systèmes et les transactions économiques devraient être « équitables ». Ces systèmes définissent la répartition du pouvoir économique et politique entre les groupes sociaux. Une femme noire pauvre subira probablement plus de discrimination sur le lieu de travail qu'une femme blanche et riche, par exemple; et une femme trans est plus susceptible d'être victime de violence et de discrimination qu'une femme cisgenre.²³

De tels systèmes peuvent distribuer l'électricité de manière explicite, ou de manière implicite en opérant en arrière-plan pour influencer la manière dont les

groupes négocient ou le niveau des règles du jeu. Dans notre modèle économique actuel, ce pouvoir est concentré et se joue en fonction de l'appartenance raciale, du genre et d'autres types de statut social. Par exemple, sur les 10 personnes les plus riches dans le monde,²⁴ tous sont des hommes et tous sauf un sont blancs. Même les politiques économiques prétendument « neutres » cachent d'importants préjugés. Ceux-ci créent ou renforcent une discrimination basée sur le sexe, l'identité, l'orientation sexuelle, l'appartenance raciale ou ethnique, le statut au regard de la législation sur l'immigration, le handicap, l'âge ou d'autres caractéristiques. Centrer une compréhension progressive de l'équité – comprise à la lumière des principes **d'égalité** et de **non-discrimination** des droits de l'homme – comme valeur fondamentale de l'EBD signifie reconnaître les différents points de départ et mettre en œuvre des mesures (par exemple, l'action positive) qui permettent de combler les lacunes dans les résultats, pas seulement les opportunités, et de s'attaquer à leurs causes profondes.

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ FONDAMENTALE

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont la pierre angulaire de tous les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. De nombreuses personnes associent l'idée d'« égalité » à l'égalité des chances. Celle-ci signifie que tant que chacun peut, en théorie, concourir à égalité dans une compétition ouverte, la justice est appliquée. Bien sûr, aucun terrain de jeu n'est parfaitement égal et chacun a des points de départ et des obstacles différents à surmonter. Selon le droit relatif aux droits de l'homme, l'égalité a une signification très spécifique – et transformatrice. Les gouvernements doivent par exemple garantir une **« égalité substantielle »** entre les hommes et les femmes. Autrement dit, les femmes doivent pouvoir jouir de leurs droits à égalité avec les hommes de facto (en pratique ou en réalité), et pas seulement de jure (en droit ou en théorie).

Selon la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les gouvernements doivent créer les « conditions propres à faciliter » l'égalité substantielle – y compris dans la sphère économique. Cela comprend l'élimination des obstacles (y compris les stéréotypes de genre) qui empêchent les femmes d'obtenir des résultats égaux. Ils sont également tenus de promulguer des **« mesures temporaires spéciales »** ou des **« actions positives » destinées à accélérer l'égalité substantielle et corriger le désavantage historique des femmes. Les politiques doivent également prendre en compte la discrimination et les inégalités « intersectionnelles »** – par exemple, la manière dont les identités multiples des femmes peuvent se combiner et se chevaucher. Une femme noire pauvre subira par exemple plus de discrimination sur le lieu de travail qu'une femme blanche aisée, et une femme trans sera plus susceptible d'être victime de violence et de discrimination qu'une femme cisgenre.* L'égalité substantielle ne concerne pas seulement la relation entre les hommes et les femmes. Les gouvernements doivent également mettre fin aux inégalités raciales et veiller à ce que d'autres groupes - y compris les personnes handicapées, les travailleurs migrants et les enfants - puissent jouir de leurs droits de la même façon que les autres.**

* CESR et International Women's Rights Action Watch Asia Pacific, *Recovering Rights Topic 8 Égalité substantielle des genres. Pour une explication plus détaillée sur l'égalité substantielle, reportez-vous à ONU Femmes, Progrès des femmes dans le monde 2015, chapitre 1.*

** Par exemple, la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille – traitent des mesures nécessaires pour garantir l'égalité substantielle et la non-discrimination, en prenant en compte les expériences, besoins et intérêts spécifiques des groupes.

Solidarité

Notre modèle économique actuel suppose qu'une « concurrence » effrénée est bonne. Celle-ci oppose toutefois les groupes dans un jeu à somme nulle. L'EBD est au contraire basée sur la solidarité, c'est-à-dire un esprit d'unité et de coopération entre :

- les différents groupes de personnes d'appartenance raciale ou ethnique, de classe et de genre différents par exemple, sur la base de la reconnaissance de la nature intersectionnelle des identités et des inégalités

- les entreprises et les salariés, notamment par le biais de la participation et de la représentation dans les conseils d'administration
- les pays, par la reconnaissance des différentes situations, points de départ et responsabilités, et en prenant en compte l'héritage du colonialisme.²⁵

Les économies sociales et solidaires et les sociétés d'entraide qui se répandent de plus en plus dans le contexte de la COVID-19 sont des exemples importants d'économies qui ne sapent pas, mais au contraire favorisent la coopération et le sentiment d'implication. Une compréhension de la solidarité reposant sur les droits servira de base à un contrat social renouvelé, comme le réclament le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres.²⁶ Elle encouragera également la gérance environnementale prenant en compte la promotion de la propriété collective et la responsabilité vis-à-vis des biens communs ainsi que l'épanouissement de la planète.

LES DROITS RELATIONNELS

Beaucoup de gens pensent que les droits de l'homme sont d'inspiration individualiste. En réalité, **les droits de l'homme sont fondamentalement relationnels**. Toutes les personnes sont interdépendantes. La solidarité est ainsi une valeur clé des droits de l'homme. Le droit à un travail décent, à la liberté d'association ou à l'égalité substantielle entre les hommes et les femmes peut rarement être garanti ou revendiqué par des individus agissant seuls. Les droits nécessitent des efforts collectifs pour être concrétisés.

Le cadre des droits de l'homme est également explicite sur le besoin de **solidarité entre les pays**. La Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule que « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. » (article 28) et « L'individu a des devoirs envers la communauté » (article 29). Les obligations des États en matière de droits de l'homme ne s'arrêtent pas non plus à leurs frontières. Les gouvernements ont des responsabilités vis-à-vis des personnes à l'étranger que leur conduite peut affecter, et doivent coopérer avec les autres gouvernements concernant le respect des droits de l'homme au niveau international.

* Voir CESR, *Rétablissement des droits Sujet 2 : Coopération internationale*

Responsabilité

Notre système économique actuel se caractérise par l'impunité. Ceux qui exercent le pouvoir – en particulier les riches élites politiques et les sociétés multinationales – peuvent violer des droits, accumuler des ressources et nuire aux travailleurs sans jamais ou presque rendre des comptes. La corruption parmi les élites politiques est, dans de nombreux pays, endémique et l'argent qui devrait être dépensé pour les soins de santé ou l'éducation est détourné vers les paradis fiscaux. La litanie des catastrophes touchant les droits de l'homme et l'environnement dans lesquelles sont impliqués des individus du monde des affaires ne cesse de s'allonger : Bhopal, le déversement de produits toxiques à Buena Vista del Cobre (Mexique) en 2014, l'effondrement du barrage Brumadinho au Brésil en 2019, la récente explosion dévastatrice dans le port de Beyrouth, entre autres. Pour le néolibéralisme, de telles catastrophes sont considérées comme des incidents regrettables ; les entreprises n'ont qu'une « responsabilité limitée » vis-à-vis des dommages, tandis que les grands groupes et les politiciens plaident pour une réduction de la réglementation concernant le comportement des entreprises. Certains traités d'investissement permettent même aux grands groupes de poursuivre en justice les gouvernements qui adoptent des réglementations en matière de santé publique ou d'environnement susceptibles

de menacer leurs résultats. Les déséquilibres de pouvoirs inhérents au système tournent en dérision la notion de responsabilité.

L'EBD chercherait à rééquilibrer de manière proactive les relations de pouvoir et à renforcer la démocratie, pour mettre fin à la mainmise des grands groupes sur l'État et à l'impunité concernant les crimes économiques. Ce serait une économie qui répondrait aux besoins réels des gens, non une économie laissée aux caprices du marché ou à une financiarisation croissante.

LES DROITS DE L'HOMME COMME ÉCOSYSTÈME DE RESPONSABILITÉ

Le système des droits de l'homme repose sur le principe de la responsabilité. Normes en matière de droits de l'homme :

- définir les **responsabilités** respectives des différents acteurs d'une économie (en particulier le gouvernement, les agents publics et les entreprises)
- exiger que ceux qui détiennent l'autorité **rendent compte** aux demandes des travailleurs, des pauvres et des marginalisés, et de ceux élus pour les représenter
- fournir des moyens pour **faire appliquer** le principe de responsabilité et demander des réparations lorsque des droits de l'homme sont bafoués.*

La responsabilité va de pair avec des garanties de participation à la décision et à l'élaboration des politiques, en particulier pour les communautés défavorisées et celles directement concernées par une décision. La transparence et le libre accès à l'information sont nécessaires pour permettre les recours en matière de responsabilité, sans oublier l'éventail complet des droits civiques et politiques, y compris la liberté de réunion et d'association. Les États ont des obligations particulières lorsque des projets de développement ou commerciaux affectent les moyens de subsistance, les ressources, les terres et les territoires des peuples autochtones. Dans ces cas, ils doivent aller au-delà de la simple consultation et obtenir un « **consentement préalable, libre et éclairé** ». **

Les gouvernements ont aussi une responsabilité en matière de régulation des entreprises, afin de s'assurer que les personnes sont protégées contre les dommages causés par celles-ci. Ils doivent empêcher, enquêter et sanctionner les violations des droits de l'homme qui peuvent être commises. Les entreprises elles-mêmes ont des responsabilités, lesquelles sont énoncées dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ceux-ci stipulent que les entreprises doivent respecter les droits de l'homme en prenant des mesures adéquates pour prévenir, contenir et remédier aux impacts négatifs de leurs activités sur les droits des personnes. La mise en œuvre des Principes directeurs a jusqu'ici été lente. Actuellement, un processus important est en cours pour convenir d'un instrument international juridiquement contraignant pour les sociétés transnationales et autres entreprises, afin de s'assurer que celles-ci répondent des violations des droits de l'homme.

* Ceci est adapté du rapport « Qui sera responsable ? » du HCDH et CESR Les droits de l'homme et le programme de développement pour l'après-2015 (2013)

** Voir la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Justice

Notre système économique actuel est fondamentalement injuste. La richesse et de pouvoir de plus en plus concentrés au sein des 0,1 % les plus riches, tandis que les salaires et les protections pour la classe ouvrière et moyenne (en particulier le secteur informel) stagne, est une caractéristique – non un défaut de réalisation – du système néolibéral dominant depuis une quarantaine d'années.

L'économie reproduit la discrimination et les inégalités structurelles, les écarts en matière de revenus, de richesse et d'opportunités se manifestant au niveau de l'appartenance raciale, de la classe et du genre. Les effets dévastateurs du changement climatique se font de plus en plus sentir dans le Sud global et s'accumulent pour les communautés les plus pauvres, en particulier les communautés de couleur. Le colonialisme a laissé en héritage des modèles d'exploitation de l'environnement et du travail qui ont creusé des disparités économiques entre les pays, lesquelles persistent encore aujourd'hui.

La pandémie de COVID-19 a révélé cela encore plus clairement. Les travailleurs qui se sont avérés essentiels – comme le personnel de santé, le personnel sanitaire, les ouvriers agricoles et les gardes d'enfants – sont mal payés et endurent des conditions de travail difficiles et souvent dangereuses. Des millions de personnes ont perdu leur emploi, les pertes se répartissant de manière très inégale selon le genre, l'appartenance raciale ou ethnique et la classe – et selon le statut d'emploi.

²⁷ La grande majorité des travailleurs du Sud global œuvrent dans le secteur informel, avec peu ou pas de protection sociale. Pendant ce temps, au cours des premiers mois de la pandémie, des milliardaires américains ont considérablement augmenté leur fortune déjà conséquente. ²⁸

L'engagement à garantir la justice économique, sociale et environnementale doit être au cœur de l'EBD. Cela signifie veiller à ce que l'activité économique n'épuise pas les ressources de la Terre et établir de façon proactive la justice distributive — l'idée que les richesses et les avantages doivent être partagés de façon socialement juste. **Un changement non seulement dans les politiques fiscales et de dépenses, mais aussi dans les types d'emploi et de production sera nécessaire, lesquels seront valorisés et récompensés en fonction du bien social et environnemental qu'ils produisent.** Les séquelles persistantes des préjudices historiques fondés sur le racisme, le sexisme et d'autres formes de discrimination devront être corrigées.

LES NOMBREUSES DIMENSIONS DE LA JUSTICE DANS LE DROIT RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME

La justice est un concept multidimensionnel. La justice distributive vise à donner à tous les membres d'une société une « juste part » des avantages et des coûts de celle-ci. La justice procédurale concerne la prise de décisions et la mise en œuvre de celles-ci selon des processus impartiaux. La justice réparatrice vise à remédier aux blessures des victimes et à réparer les torts causés. Toutes ces dimensions sont reflétées dans le droit relatif aux droits de l'homme. La justice environnementale est une autre dimension, un autre type de justice de plus en plus pressante, et maintenant régulièrement intégrée dans le cadre des droits de l'homme.*

Le cadre des droits de l'homme, considéré de manière globale, est foncièrement redistributif. Comme indiqué ci-dessous, le droit relatif aux droits de l'homme établit des normes concernant la distribution des ressources. Le respect sérieux des droits socio-économiques implique que les gouvernements jouent un rôle proactif dans l'économie. Cela inclut la réglementation de la conduite des entreprises et autres acteurs privés et l'orientation des investissements publics vers les infrastructures, les biens et les services essentiels. Le droit relatif aux droits de l'homme énonce également une série de principes de procédure selon lesquels les décisions concernant la distribution des ressources doivent être prises de manière transparente, participative et responsable.

De manière significative, le droit relatif aux droits de l'homme prévoit que toute personne dont les droits sont violés a le droit de déposer une plainte contre ceux qui détiennent l'autorité et d'obtenir un recours. Cela peut prendre la forme d'une restitution, d'une indemnisation et de garanties de non-répétition. L'objectif n'est pas simplement de sanctionner les responsables des violations. Des recours efficaces engendrent un progrès systémique qui crée les conditions permettant aux personnes de jouir pleinement de leurs droits.**

Par exemple, la décision de la Cour suprême des Pays-Bas rendue en décembre 2019 dans l'affaire Urgenda a conclu que le gouvernement néerlandais devait réduire d'urgence et de manière significative les émissions de carbone afin de se conformer à ses obligations en matière de droits de l'homme. La Cour a déterminé que cette action drastique visant à réduire les émissions était la solution la plus appropriée et la plus efficace pour remédier aux dommages (et dommages immédiats) causés par un changement climatique dangereux. De façon importante, il n'existe pas de limite dans le temps pour une réparation des torts historiques de l'esclavage et du colonialisme, torts qui restent largement ignorés aujourd'hui.

* Par exemple, la Commission interaméricaine des droits de l'homme protège explicitement les droits environnementaux et la Cour interaméricaine des droits de l'homme a récemment statué sur sa première affaire de droits environnementaux : *Communautés autochtones de l'Association Lhaka Honhat (Notre terre) contre l'Argentine*. La Commission interaméricaine dispose également d'un Rapporteur spécial pour les droits économiques, sociaux et environnementaux, et le Conseil des droits de l'homme a créé un poste de Rapporteur spécial pour les droits de l'homme et l'environnement.

** *Urgenda Foundation v Netherlands, 2019 (confirmer les décisions antérieures des juridictions inférieures)*. Voir www.urgenda.nl/en/themes/climate-case/.

Section 2 : Comment ces valeurs peuvent-elles être intégrées dans nos économies ?

Pour être appliquées dans un système économique, les valeurs doivent être concrétisées par des politiques. Cette section donne un bref aperçu de la manière dont un engagement significatif envers ces valeurs, par le biais d'une approche basée sur les droits, transformerait les domaines politiques particuliers les plus pertinents pour l'économie. L'objectif de cette section n'est pas d'être prescriptif ni de présenter un modèle universel ; il vise plutôt à démontrer comment nous pourrions réaliser notre vision finale de l'EBD et illustrer certaines implications concrètes pour différents domaines politiques.

La protection sociale dans l'EBD

La protection sociale est un outil fondamental qui permet d'assurer une vie digne pour tous, même face au chômage, à la pauvreté, à la maladie, au handicap ou à la vieillesse. En plus d'être un droit en soi, la protection sociale aide les personnes à bénéficier de nombreux autres droits auxquels elles ont accès — par exemple le droit à la nourriture, au logement et à un travail décent.

Dans l'EBD, les systèmes de protection sociale sont globaux (associés à un éventail de droits économiques, sociaux et civiques), fondés sur des données probantes et sont facilement accessibles à tous ; ils répondent aux différents besoins et vulnérabilités à différentes étapes de la vie des gens, et surtout, ils disposent de ressources suffisantes. Un système de protection sociale globale et universelle couvrirait tous les travailleurs (y compris ceux du secteur informel), reconnaîtrait le travail socialement nécessaire que le marché du travail ne rémunère pas (par exemple les tâches dans le foyer) et élargirait les choix individuels pour permettre à chaque personne de faire le travail qu'elle juge utile et important pour elle-même. Personne n'aurait ainsi à craindre la misère du fait de la poursuite d'études, de la création d'une entreprise, d'une maladie ou d'un congé pour s'occuper d'enfants ou de parents âgés. Ce système faciliterait également la transition vers des économies plus vertes, à faibles émissions de carbone, en assurant un revenu à ceux qui seraient pénalisés par cette transition (par exemple les personnes qui travaillent dans l'industrie des combustibles fossiles). L'effet en termes d'égalité d'une protection sociale complète et basée sur les droits est primordial : il permettrait de réduire l'écart entre les salaires les plus hauts et les plus bas, il encouragerait les personnes défavorisées à commencer à accumuler de l'épargne et de la richesse et fournirait un accès plus équitable au logement, à l'éducation et à d'autres biens.

Ceci est en contraste frappant avec la vision de la protection sociale promue par les gardiens de l'économie néolibérale, notamment les gouvernements et les institutions internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Selon cette vision, la protection sociale est un outil qui permet de fournir une compensation mineure, faisant passer les gens de l'extrême pauvreté à une pauvreté non extrême avec la distribution des miettes laissées par les « gagnants » du libre marché. Ce paradigme priorise les programmes ciblés censés atteindre les plus pauvres d'entre les pauvres — basés sur des conditions de ressources et souvent étayés par d'autres conditions visant à s'assurer que les bénéficiaires « gagnent » leurs prestations — mais qui en réalité n'atteignent pas nécessairement les plus nécessiteux²⁹ et perpétuent

En plus d'être un droit en soi, la protection sociale aide les personnes à bénéficier de nombreux autres droits auxquels elles ont accès — par exemple le droit à la nourriture, au logement et à un travail décent.

l'humiliation, la stigmatisation et l'idée de pauvres « méritants » et « non méritants ». ³⁰ Et ce tandis que la majorité des personnes vivant dans la pauvreté, en particulier dans le Sud global, travaillent dans le secteur informel et sont donc exclues de nombreux programmes de protection sociale.

Politiques prometteuses : le revenu universel de base

Un revenu universel de base (RUB) est un revenu versé à chacun dans un pays, de façon régulière, sans conditions. Aucun pays n'a mis en place un véritable RB à l'échelle nationale, bien que des programmes ou des tests locaux aient été menés dans des pays comme le Kenya, l'Islande et la Finlande. En général, les programmes de protection sociale universelle sont plus positifs du point de vue des droits de l'homme, car ils permettent d'éliminer les exclusions injustes et la stigmatisation qui accompagnent le ciblage. Cependant, un RB n'est pas nécessairement aligné sur les droits. Dans l'EBD, un système de RB devrait être mis en œuvre dans le cadre d'une série de mesures redistributives — dont un système complet de protection sociale et des services publics de qualité (comprenant les soins de santé, l'éducation et le logement social) accessibles à tous. Conjugué à ces autres programmes, ce système devrait fournir un niveau de revenu (en argent et en nature) suffisant pour une vie digne et compatible avec le droit de l'homme à un niveau de vie suffisant. Si — et seulement si — il est mis en œuvre de cette manière, un RBU pourrait être un élément transformateur de l'EBD, en contribuant à réduire la pauvreté, améliorer l'égalité économique et libérer les personnes de la dépendance à des emplois relevant de l'exploitation.

L'idée du revenu de base suscite aujourd'hui un nouvel intérêt en raison de la pandémie de COVID-19. ³¹ De nombreux pays ont mis en place une forme limitée de revenu de base temporaire. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ainsi que le PNUD ont appelé à la mise en place à grande échelle de revenus de base d'urgence pour les personnes vivant dans la pauvreté. Ceux-ci sont considérés comme temporaires, même si la CEPALC a explicitement déclaré qu'ils pourraient être rendus permanents et former la base de programmes RBU plus étendus. Des groupes de la société civile et des activistes de nombreux pays, dont l'Afrique du Sud, ³² demandent que les régimes de revenus d'urgence soient étendus à des RB dans le cadre d'un système de protection sociale globale et universelle.

La politique de l'emploi et des salaires dans l'EBD

Dans l'EBD, le principal objectif de la politique de l'emploi et des salaires est d'assurer un travail valorisant, sûr et digne, des salaires suffisants pour couvrir toute la gamme des besoins de base et un différentiel de pouvoir entre employeurs et employés acceptable. Les droits à la négociation collective, à la liberté de réunion et d'association sont les fondements non négociables de cette vision, de même que tous les autres droits des travailleurs consacrés par l'Organisation internationale du travail (OIT) et les traités relatifs aux droits de l'homme, y compris les droits à la protection sociale. Une préoccupation centrale de l'EBD dans ce domaine est de veiller à ce que les travailleurs puissent concilier travail rémunéré et vie de famille de manière harmonieuse. **Dans l'EBD, les hommes et les femmes peuvent occuper des emplois décents et correctement rémunérés compatibles avec les besoins de leur foyer.** Le lien avec une protection sociale globale est ici crucial, afin de fournir à chacun un véritable choix dans l'activité exercée et la possibilité d'éviter les emplois relevant de l'exploitation.

L'écart de rémunération entre les genres est encore significatif dans la plupart des pays. Cet écart est encore plus grand si l'on prend en compte l'appartenance raciale ou ethnique.

L'égalité de rémunération pour un travail égal a été le fondement du droit du travail et des droits de la personne depuis leur création, mais l'écart de rémunération entre les genres est encore significatif dans la plupart des pays. Cet écart est encore plus grand si l'on prend en compte l'appartenance raciale ou ethnique et on compare le salaire d'une femme noire avec le salaire d'un homme blanc par exemple — une disparité établie dans presque tous les pays. Ceci soulève des questions fondamentales sur la capacité du marché à affecter une valeur de manière impartiale.

En ce qui concerne la politique néolibérale de l'emploi et des salaires, la « flexibilisation » — un ensemble de mesures conçues pour réduire les coûts et supposées renforcer la « compétitivité » des entreprises en réduisant les réglementations et en diluant les responsabilités de celles-ci vis-à-vis des employés — a fortement mobilisé les esprits. Ces types de prescriptions politiques font toujours partie du rapport phare Doing Business de la Banque mondiale, des conseils stratégiques du FMI et des conseils économiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ceux-ci négligent toutes les données contraires montrant les avantages qu'il pourrait y avoir à promouvoir une main-d'œuvre qualifiée et dévouée, avec une vie de famille équilibrée, résultant d'un engagement à long terme des employeurs vis-à-vis de leurs salariés. Les politiques néolibérales ont également tendance à réduire sensiblement la sécurité économique et sociale des travailleurs.

Politiques prometteuses : le salaire minimum vital

Un salaire minimum fixé à des niveaux suffisants permet d'améliorer la stabilité financière et sociale au niveau des ménages et de la société, de libérer du temps pour les loisirs ou les responsabilités familiales (car les salariés n'ont pas à travailler autant d'heures pour pouvoir vivre), et d'aider à combler le fossé entre les riches et les pauvres. Le salaire minimum permet également de réduire d'autres disparités, car dans la plupart des contextes, les travailleurs à bas salaire sont en grande majorité des femmes et des personnes de couleur.³³ L'inégalité salariale est le principal déterminant de l'inégalité globale de revenu dans la plupart des pays.³⁴

Partout dans le monde, des travailleurs, des activistes des droits et des syndicats se battent pour un salaire minimum suffisamment élevé pour garantir une vie digne. Même si un long chemin reste à parcourir, des succès remarquables ont été obtenus. Des salaires minimums ont été introduits ou des augmentations des salaires minimums existants ont été adoptées sur tous les continents ces dernières années. En Afrique du Sud, par exemple, la loi sur le salaire minimum national a été promulguée en 2018 après des années de mobilisation et de pression de la part des syndicats et des chercheurs.³⁵ En 2019, le gouvernement de Macédoine du Nord a accepté d'augmenter le salaire minimum de 60 %.³⁶ En 2016, le Conseil du Salvador sur le salaire minimum a approuvé la plus forte augmentation du salaire minimum jamais accordée, les travailleurs les moins bien payés obtenant une augmentation de plus de 100 %.³⁷ En 2019, le nombre d'États américains offrant un salaire minimum de 15 USD a doublé.³⁸ Toutefois, selon le sondage mondial de la Conférence syndicale internationale, 83 % des habitants de 13 pays du G20 estiment que leur salaire minimum n'est pas suffisant pour vivre. Le non-respect du salaire minimum est également un problème endémique.³⁹ La capacité des travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de faire grève est donc un élément clé pour garantir à la fois un

salaires minimum vital et l'application de celui-ci. Afin de lutter plus efficacement contre les inégalités, le salaire minimum pourrait aussi être combiné avec la réglementation concernant les ratios et les plafonds de rémunération des cadres. ⁴⁰

Les services publics dans l'EBD

Les services publics sont les éléments essentiels de l'infrastructure et fournissent les bases d'une vie digne et enrichissante. Ils existent pour fournir à chacun — quel que soit son revenu — les nécessités et opportunités de base, y compris l'eau potable, une éducation de qualité, des soins de santé adéquats, des transports publics et un logement décent. Ils doivent également répondre aux besoins spécifiques de groupes particuliers, comme les refuges pour les victimes de violence conjugale ou les services qui améliorent l'accès des personnes handicapées. Dans l'EBD, le rôle crucial des services publics dans la fourniture de soins et de soutien tout au long du cycle de vie est rendu plus intentionnel et plus explicite à l'égard des droits des aidants et de ceux qui ont besoin de soins (c'est-à-dire, nous tous, à un moment de notre vie). Ils permettent de réduire et de redistribuer le travail de soins effectué majoritairement par les femmes et non rémunéré. S'ils répondent aux besoins des personnes, les services publics fondés sur les droits ont aussi pour objectif explicite de lutter contre les inégalités (en promouvant une plus grande égalité en matière d'opportunités et de résultats). Les recherches montrent déjà que les services publics contribuent à réduire l'écart entre les riches et les pauvres. ⁴¹ Avec les services publics gratuits au point d'utilisation, les plus pauvres dans la société bénéficient de l'avantage le plus direct en voyant leurs dépenses personnelles diminuer. Toutefois, pour s'assurer que l'action des services publics soit aussi efficace que possible, ceux-ci doivent être gouvernés démocratiquement et être rigoureusement protégés contre la marchandisation et la privatisation, conformément aux obligations des gouvernements en matière de droits de l'homme. ⁴²

L'économie basée sur les droits récupérerait le « public » dans les services publics, et en ferait explicitement un véhicule de réalisation des droits, garantissant des conditions de vie dignes et encourageant l'épanouissement de la personne humaine.

L'impact transformateur des services publics

- Une année d'études supplémentaire est associée à une réduction du coefficient de Gini (indice couramment utilisé pour mesurer les inégalités) de 1,4 point de pourcentage. ⁴³
- 100 millions de personnes ne tomberaient pas dans la pauvreté chaque année si les soins de santé universels étaient financés par l'État et gratuits pour les patients. ⁴⁴
- Se On estime que 443 millions de jours d'école sont perdus chaque année en raison de maladies liées à une eau insalubre et impure. ⁴⁵
- Des femmes dans le monde passent 200 millions d'heures chaque jour à aller chercher de l'eau. ⁴⁶
- Le « revenu virtuel » fourni par les services publics permet de réduire les inégalités de revenu dans les pays de l'OCDE de 20 % en moyenne. ⁴⁷

Les services publics représentent des biens et des services que de nombreux pays ont estimés trop précieux pour être entièrement laissés au marché. Récemment, ce consensus a commencé à s'éroder, ou dans de nombreux cas, se désagréger en raison d'intérêts particuliers ayant conduit à accorder des contrats de prestation de services à des entreprises commerciales et dans certains cas, à privatiser des enseignements primaires entiers (par exemple au Libéria). ⁴⁸ D'un

côté, la confiance du public dans les services publics avait déjà commencé à décliner après des décennies de sous-investissement (parfois à cause d'une austérité imposée de l'extérieur) entraînant une baisse de la qualité. De l'autre côté, la privatisation, la marchandisation et la financiarisation ont commencé à s'immiscer, lorsque les acteurs privés ont flairé un nouvel axe de profits, percevant les infrastructures comme une nouvelle classes d'actifs. Ceci est notamment visible avec l'essor des écoles payantes ciblant les ménages plus pauvres dans les pays à moyen et faible revenus,⁴⁹ la pratique croissante des frais d'utilisation et des charges directes pour les soins de santé basiques.⁵⁰ Les services publics sont ainsi devenus moins « publics », moins accessibles et moins responsables, pénalisant les personnes les plus désavantagées.⁵⁰ La COVID-19 a mis en évidence l'impact néfaste de ces tendances sur des services publics diminués et en difficulté, dans des pays aussi bien riches que pauvres. L'EBD réhabiliterait le « public » dans les services publics et en ferait un véhicule de réalisation des droits pour des conditions de vie dignes et l'épanouissement de la personne humaine.

LA PRIVATISATION DE L'EAU ENCOURAGÉE PAR LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE

Dans les années 90, une vague de privatisation des services publics s'est produite à la suite de la crise de la dette dans les pays du Sud global.

En 2000, la Société nationale malienne des eaux « Eau du Mali » (EDM) a été privatisée dans le cadre d'un contrat de gestion public-privé de 20 ans, suite aux pressions du FMI et de la Banque mondiale et à la conditionnalité des prêts, comme dans un certain nombre de pays africains.

Depuis novembre 2005, le Comité malien de défense de l'eau s'emploie activement à promouvoir et à encourager la mobilisation et la coopération des mouvements sociaux au Mali et en Afrique, en mettant notamment l'accent sur les factures d'eau élevées.

La majorité de la population malienne ne pouvait pas se permettre l'augmentation des factures d'eau qui a suivi la privatisation d'EDM. La société SAUR a demandé une compensation au gouvernement malien en raison du taux élevé de factures d'eau impayées. Les négociations sur la réduction du prix de l'eau ont alors commencé et SAUR a reçu une compensation de 27 millions d'euros du gouvernement malien. Après cinq ans, l'accord de privatisation a échoué et SAUR s'est retiré d'EDM S.A. accusée d'avoir rompu le contrat.*

* *Suivi de la remunicipalisation de l'eau, cas du Mali, www.remunicipalisation.org/#case_Mali*

Politiques prometteuses : replacer les services publics dans le giron public

La « remunicipalisation » fait référence au retour des services privatisés dans la mission de service public. Les recherches du Transnational Institute (TNI) montrent qu'il y a eu au moins 1 400 exemples de remunicipalisation de services publics (ou de création de nouveaux services publics) dans le monde au cours des 20 dernières années, impliquant plus de 2 400 municipalités — petites villes ou capitales — dans 58 pays.⁵¹

La remunicipalisation se produit dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des soins de santé, des transports, des déchets et autres services publics, et est stimulée par les risques et les échecs rencontrés par les services privatisés ou les partenariats public-privé (PPP).⁵²

Par exemple, en 2016, le conseil municipal de Valladolid, en Espagne, a décidé de remunicipaliser la fourniture de l'eau dans la zone métropolitaine. L'entreprise privée avait augmenté le prix à la consommation de 37 % au cours des 20 années précédentes, rendant l'approvisionnement en eau potable presque inabordable pour les ménages les plus pauvres, alors que la société avait régulièrement réalisé des bénéfices élevés. Après la deuxième année de service, la société publique des eaux nouvellement créée avait déjà fait économiser 13,3 millions d'euros à la ville et réinvesti ses bénéfices dans l'entretien et l'amélioration des réseaux d'assainissement et de distribution.⁵³

La politique fiscale dans l'EBD

Les droits nécessitent des ressources. Dans l'EBD, la politique fiscale joue un rôle central en matière de réduction des inégalités et de satisfaction des besoins. La politique fiscale a quatre fonctions principales : la collecte des recettes, la redistribution, la révision des prix et la représentation.⁵⁴ Ces fonctions sont essentielles du point de vue des droits de l'homme. Dans l'EBD, les politiques fiscales sont correctement conçues et appliquées de façon à garantir la levée de revenus suffisants pour financer les biens et les services dont les personnes ont besoin pour jouir de leurs droits à la santé, à l'éducation, au logement et autres droits sociaux et économiques.

Les droits de l'homme ont également un rôle clé dans la redistribution. Dans l'EBD, les impôts sont explicitement axés sur la recherche de l'équité — en s'attaquant à la concentration de la richesse au sommet et en comblant le fossé entre les riches et les pauvres, et aussi entre les hommes et les femmes, et entre groupes aux origines ethniques ou raciales différentes. Pour ce faire, les impôts doivent être progressifs — plus vous êtes riche, plus vous devez payer d'impôts en proportion de votre revenu ou de votre richesse. Les taux d'imposition sur le revenu doivent ainsi non seulement être beaucoup plus élevés pour les millionnaires et les milliardaires, ils doivent également cibler la façon dont ceux-ci accumulent la plupart de leurs revenus et de leur richesse — ce qui ne passe pas par les salaires, mais plutôt par l'accumulation d'actifs, l'héritage, les bénéfices et les investissements.⁵⁵

La fonction de **réajustement des prix** consiste à utiliser la politique fiscale pour limiter les « mauvais » coûts publics (par exemple, les coûts sanitaires et sociaux du tabagisme) et encourager les « bons ». Bien que ces types d'impôts doivent être soigneusement conçus pour s'assurer qu'ils n'impactent pas plus lourdement les pauvres, la fonction de réajustement des prix est d'une grande importance dans l'EBD — en particulier pour encourager la transition vers des économies plus vertes. Des taxes carbone progressives⁵⁶ permettraient de faire refléter plus précisément le coût réel des émissions de carbone pour notre planète, notre santé et les générations futures dans le prix des produits à forte intensité de carbone. La fonction de représentation reflète simplement le fait que les impôts sont à la base du contrat social et sont de loin la source de financement public la plus responsable.⁵⁷

MAXIMISER LES RESSOURCES DISPONIBLES : LES DROITS DE L'HOMME DANS LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

La plupart des gouvernements dans le monde ont signé des traités internationaux contraignants qui les engagent à consacrer le « maximum de leurs ressources disponibles » à la réalisation rapide et par étape des droits sociaux et économiques des personnes. ⁵⁸ Cette obligation a des implications concrètes sur la politique budgétaire — consistant pour les gouvernements à collecter, allouer et dépenser les ressources réellement ou potentiellement à leur disposition. Autrement dit, quelle est la taille du gâteau ? Comment les parts sont-elles coupées ? Qui les mange ?

Les gouvernements doivent ainsi collecter des fonds de manière à générer des revenus suffisants pour investir dans la réalisation des droits des personnes. La manière dont les ressources sont mobilisées et dépensées doit également être équitable et responsable. La fiscalité est l'un des principaux instruments de politique économique que les gouvernements utilisent pour générer des ressources. Pour être équitable, la fiscalité doit être progressive, en veillant à ce que les personnes pauvres n'aient pas une charge fiscale plus lourde que les riches et que le système fiscal ne favorise pas les hommes par rapport aux femmes. ⁵⁹

Lors de l'allocation des ressources, les gouvernements doivent donner la priorité aux infrastructures, biens et services dont les personnes ont besoin pour jouir de leurs droits à la santé, à l'éducation, au logement et autres droits, ainsi qu'à l'économie des soins. Les ressources doivent être allouées et dépensées de manière équitable, en donnant la priorité aux groupes défavorisés et en s'attaquant aux inégalités systémiques basées sur le genre, l'appartenance raciale, le handicap ou autres motifs. ⁶⁰

Les processus d'élaboration des politiques fiscales et budgétaires par lesquels les décisions en matière de ressources sont prises doivent être transparents, participatifs et responsables.

La norme « maximum des ressources disponibles » s'applique également au niveau international. Tous les pays sont tenus de coopérer dans le cadre de leurs obligations en matière de droits économiques et sociaux, et ceux qui sont en mesure de remplir ces obligations ont le devoir de fournir une assistance économique et technique aux pays dont les ressources sont plus faibles.

Au minimum, les pays riches doivent s'abstenir de restreindre la marge budgétaire des plus pauvres — par exemple, en imposant des conditions de prêt ou en permettant l'évitement de l'impôt sur les sociétés, en ne fournissant pas les niveaux convenus d'aide étrangère ou en refusant de restructurer ou d'annuler la dette. De telles pratiques privent les personnes de leurs droits économiques et sociaux et les pays qui les utilisent enfreignent leurs obligations extraterritoriales en matière de droits de l'homme. ⁶¹

Ces dernières années ont vu les défenseurs des droits de l'homme, de la justice fiscale et de l'aide au développement se mobiliser pour intégrer les droits de l'homme dans la politique budgétaire, y compris en ce qui concerne les réponses budgétaires apportées à la pandémie de COVID-19. ⁶²

Dans l'économie néolibérale, les impôts sont considérés comme un mal nécessaire à minimiser, plutôt que comme un outil de promotion de la justice sociale. Au cours des dernières décennies, des impôts directs progressifs ont été considérablement réduits, en particulier ceux sur les sociétés et la fortune. Par exemple, le taux moyen d'imposition des sociétés est passé de 40 % à 24 % entre 1980 et 2019. ⁶³ Ceci est basé sur l'idée (peu étayée) que les impôts découragent l'investissement et la création d'emplois. ⁶⁴ Pendant ce temps, les gouvernements se sont repliés sur les impôts indirects comme la taxe de vente et la taxe sur la valeur ajoutée pour lever l'argent nécessaire, souvent sur les conseils du FMI. Ces impôts ont des effets régressifs — ils pèsent le plus lourdement sur ceux qui ont moins, car ils représentent une proportion beaucoup plus élevée de leurs revenus. Des incitations fiscales ont été encouragées dans le but d'attirer les investissements étrangers, réduisant souvent inutilement la mobilisation des ressources intérieures. ⁶⁵ Essentiellement, cette tendance signifie que les gouvernements érodent de plus en plus la fonction redistributive de la fiscalité — c'est-à-dire le pouvoir de la politique budgétaire de réduire les inégalités.

Politiques prometteuses : l'impôt sur la fortune

Les impôts sur la fortune ont pris un nouvel élan dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au Brésil, par exemple, un large échantillon de la société civile a lancé une campagne intitulée « Tax Wealth to Save Lives »⁶⁶ demandant à ce que les revenus soient utilisés pour soutenir un RB et l'investissement dans le système de santé.⁶⁷

Les impôts sur la fortune dont il est question envisagent généralement d'imposer les personnes sur leur valeur nette, actifs et revenus tirés de leur richesse ou capitaux propres. Ils s'appliqueraient à tous les individus au-delà d'un certain seuil (qui varierait selon les pays) et seraient, sous certaines formes, appliqués progressivement (de sorte qu'une personne possédant 1 milliard USD d'actifs paierait un taux plus élevé qu'une personne possédant 1 million USD d'actifs). L'impôt sur la fortune serait un outil important dans le passage à l'EBD, car les politiques néolibérales suivies au cours des dernières décennies ont abouti à une situation où la richesse est bien plus inégalement partagée que le revenu.

En Afrique du Sud, par exemple, les 1 % les plus riches possèdent la moitié de tous les actifs du pays, tandis que le décile supérieur détient 90 à 95 % de la richesse du pays.⁶⁸ On estime qu'un impôt sur la fortune sur les 1 % les plus riches pourrait lever 143 milliards de rands, ce qui équivaut à 29 % du coût du programme de secours initial du pays contre la COVID-19.⁶⁹ Les inégalités de richesse reflètent et exacerbent également d'autres types d'inégalités. Par exemple, aux États-Unis, la richesse médiane des femmes noires célibataires est de 200 \$, alors que pour les femmes blanches, elle est de 15 640 \$ et pour les hommes blancs de 28 900 \$.⁷⁰

Un gouvernement ne peut donc pas dire qu'il respecte son obligation d'utiliser le « maximum des ressources disponibles » pour la réalisation des droits (voir encadré page 19) s'il laisse les fortunes considérables des 0,1 ou 1 % les plus riches non imposées. Pour être efficace, l'impôt sur la fortune doit être combiné à une répression concertée sur l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, les échappatoires fiscales et les paradis fiscaux. Des réformes majeures au niveau international seraient également cruciales pour créer un environnement propice à la mobilisation des ressources nationales.⁷¹

Gouvernance et réglementation des sociétés dans l'EBD

Les entreprises sont des acteurs économiques majeurs et ont un pouvoir immense dans nos économies : en tant qu'employeurs, en tant que producteurs, en tant que fournisseurs de biens et de services. Ce sont également des acteurs politiques de plus en plus puissants ; l'accaparement du pouvoir par les grandes entreprises est un phénomène très réel dans des pays ayant des niveaux de revenu différents. Dans le modèle néolibéral, la tendance a été de réduire les réglementations qui limitent ou établissent des règles sur le comportement des entreprises, et de s'appuyer de plus en plus sur ces dernières pour se gouverner elles-mêmes. Cependant, la liste des catastrophes et des violations à grande échelle des droits de l'homme dues au comportement des entreprises s'allonge de plus en plus. Devant l'indignation grandissante face à de tels incidents, des initiatives multipartites (démarches volontaires de gouvernance réunissant des grandes entreprises, la société civile, des universitaires et, dans certains cas, le gouvernement et des détenteurs de droits) ont été mises en place pour

« résoudre » le problème et prévenir de futurs abus. Pourtant, un récent rapport approfondi a révélé que les initiatives multipartites ne sont pas adaptées à l'objectif de protection des droits de l'homme. **Cela tient en grande partie au fait qu'elles n'ont pas « fondamentalement restreint le pouvoir des entreprises ni résolu les déséquilibres de pouvoir à l'origine des abus ».**⁷²

Dans l'EBD, redéfinir ces déséquilibres de puissance est une priorité. Des réglementations rigoureuses sont mises en place pour rééquilibrer la prééminence des personnes et de la planète sur les profits. Par le biais de la législation, de la réglementation, des impôts et d'autres mesures, les grandes entreprises sont tenues de contribuer à la société, plutôt que de s'en extraire. Ceci est conforme aux obligations des gouvernements de garantir que les droits sont solidement protégés contre les violations par des tiers.⁷³ Les réglementations antitrust et autres mesures permettent également d'empêcher les grandes entreprises de créer des monopoles ou de devenir si grandes que leur pouvoir et leur richesse éclipsent ceux de nombreux gouvernements. De plus, les grandes entreprises peuvent être exposées à de réelles conséquences en cas de non-respect des droits de l'homme. La réglementation des grandes entreprises dans l'EBD s'appuie sur des fondations telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme mais évolue vers un modèle contraignant dans lequel les grandes entreprises sont directement tenues responsables des violations des droits de l'homme (comme prévu dans le projet de traité international juridiquement contraignant de réglementation des activités des sociétés transnationales et autres entreprises).⁷⁴ Des mesures strictes sont prises pour empêcher toute influence indue des entreprises sur les décisions politiques — par exemple, par la limitation des dons de campagne, la transparence absolue sur la propriété des entreprises et sur les contrats de marchés publics, et la limitation du lobbying. Afin de déplacer efficacement le pouvoir, des changements significatifs concernant la forme même de l'entreprise seront nécessaires, et seront imposés et incités par la législation et l'architecture du système financier (voir section 3).

RÉINVENTER LES MODÈLES D'ENTREPRISE

Les rachats par les travailleurs et l'actionnariat salarié gagnent en popularité et ont été encouragés par certains organismes gouvernementaux tels que le Secrétariat national brésilien à l'économie sociale et solidaire, qui a financé des rachats par les travailleurs et employés lorsque des sociétés appartenant à des actionnaires ont fait faillite, y compris des rachats d'exploitations afin de remédier au problème des paysans qui ne disposent pas de terre.

En Argentine, à la suite de la crise de la dette en 2001, les travailleurs de certaines usines fermées ont continué à travailler et ont revendiqué leur droit de posséder l'entreprise en utilisant le droit des squatteurs.

Au Ghana, la plus grande société d'achat de cacao est une coopérative appelée Kuapa Kokoo, détenue par 100 000 ouvriers, qui tirent un dividende des bénéfices de la vente de leur cacao. Elle détient également des parts dans une fabrique de confiseries basée au Royaume-Uni, de sorte que les ouvriers bénéficient de la valeur ajoutée des chaînes d'approvisionnement. Ces modèles permettent de réduire les déséquilibres de pouvoir entre les propriétaires d'entreprises et les travailleurs, qui portent souvent atteinte aux droits à un travail et à un salaire décent.

Des banques coopératives et des coopératives de crédit ont été créées pour financer le secteur coopératif et dans de nombreux pays du Sud global, les formes coopératives de banque communautaire ont une part substantielle dans les organisations villageoises d'épargne et de crédit et les coopératives de crédit. Au Canada, le mouvement coopératif Desjardins dessert 7 millions de clients au Québec et en Ontario.

Politiques prometteuses : devoir de vigilance des multinationales en matière de droits de l'homme et d'environnement

L'obligation de l'État de protéger les droits de l'homme implique « d'exiger des entités commerciales qu'elles procèdent à une devoir de vigilance en matière de droits de l'homme afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les risques » de violations des droits de l'homme et à une « déclaration des impacts négatifs causés ou provoqués par leurs décisions et opérations ou celles des entités qu'elles contrôlent ». ⁷⁵ Cette obligation doit être étayée dans des cadres juridiques avec des mécanismes de conformité et de sanction. Les défenseurs des droits de l'homme se battent depuis des années pour imposer aux entreprises une loi sur la devoir de vigilance. Certaines juridictions mettent actuellement en œuvre de telles procédures : la loi française sur le devoir de vigilance (2017) et le projet de la Commission européenne d'introduire une loi de devoir de vigilance en matière de droit de l'homme et d'environnement (2021) sont des exemples positifs. ⁷⁶ En France, des poursuites ont déjà été engagées contre des entreprises en vertu de la loi sur le devoir de vigilance (concernant notamment les opérations de Total en Ouganda)⁷⁷, mais une étude récente a révélé que 27 % des entreprises n'ont pas publié de plan de devoir de vigilance comme l'exige la loi.⁷⁸

Pour être significative, toute obligation de devoir de vigilance doit concerner l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise et être sensible au genre (par exemple, examiner l'impact différent que le projet proposé pourrait avoir sur les femmes, en augmentant notamment leur marginalisation économique ou les soins non rémunérés qu'elles fournissent).⁷⁹ Cette obligation doit également impliquer une consultation avec les parties prenantes, notamment les groupes défavorisés. Au-delà de la consultation, dans le cas de groupes autochtones, afro-descendants et riverains concernés par des projets d'extraction de ressources naturelles ou d'utilisation des terres sur leur territoire, les entreprises doivent obtenir un « consentement préalable, libre et éclairé ». ⁸⁰ Certaines lois en matière de devoir de vigilance sont cependant rédigées de manière étroite afin de ne couvrir qu'un petit nombre d'aspects — la loi britannique sur l'esclavage moderne, par exemple. Afin de refléter l'indivisibilité des droits, le devoir de devoir de vigilance devrait porter sur un éventail plus large de risques pour les droits. Bien sûr, le devoir de vigilance n'est pas une panacée en soi. Dans l'EBD, une transformation plus large et plus radicale de la forme et de l'objet de l'entreprise sera nécessaire. Cependant, un élément crucial de ce nouveau paradigme devrait être l'obligation pour les entreprises d'évaluer, d'atténuer et de rendre compte des impacts qu'elles créent sur les droits de l'homme et l'environnement.

La gouvernance économique mondiale dans l'EBD

Dans l'EBD, l'objectif de la gouvernance économique mondiale est de concrétiser la vision de la DUDH d'un ordre social et international dans lequel chacun peut pleinement réaliser ses droits. Un tel ordre doit être fondé sur une réduction permanente des inégalités économiques et une plus grande convergence dans la jouissance des droits entre les pays et à l'intérieur des pays. En outre, les traités relatifs aux droits de l'homme engagent les États à garantir les droits des personnes dans leur propre pays ainsi que des personnes à l'étranger affectées par la conduite de ceux-ci. Les obligations gouvernementales qui dépassent les frontières sont appelées obligations extraterritoriales (OET) ⁸¹. Ces OET requièrent la suppression des barrières économiques à la réalisation des droits socio-

Dans l'économie basée sur les droits, l'objectif de la gouvernance économique mondiale est de concrétiser la vision de la Déclaration universelle des droits de l'Homme d'un ordre social et international dans lequel chacun peut pleinement réaliser ses droits.

économiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire, la coopération plutôt que la concurrence afin de garantir que les problèmes communs (par exemple, le changement climatique, les flux financiers illicites et les pandémies) soient traités de manière efficace, coordonnée et équitable, et la construction d'un système de gouvernance mondiale véritablement démocratique garantissant à tous les pays la possibilité de participer sur un pied d'égalité aux décisions économiques les plus importantes au niveau mondial, tout en s'attaquant à l'héritage du colonialisme et du néocolonialisme.

Cependant, le fonctionnement de l'économie mondiale aujourd'hui est loin de celui prescrit par la DUDH. À l'exclusion de la Chine et de l'Inde, les inégalités entre les pays se sont accrues.⁸² Les pays à faible revenu sont confrontés à une sévère diminution de leur marge de manœuvre dans divers domaines essentiels à la jouissance des droits socio-économiques.⁸³ Les systèmes actuels de gouvernance économique mondiale fonctionnent selon un modèle dépassé qui attribue des prérogatives de prise de décision sur la base de la puissance économique historique.⁸⁴ Par exemple, les décisions majeures sur la direction de l'économie mondiale sont prises dans des espaces comme le G20. Les anciennes puissances coloniales à revenu élevé qui dominent l'OCDE ont fixé les règles de la fiscalité internationale, même si ce sont les pays à revenus faible et intermédiaire qui sont le plus affectés par la fraude et l'évasion fiscales.⁸⁵ Le système néolibéral est également soutenu par un système judiciaire mondial semi-privé qui permet aux investisseurs de poursuivre les États par le biais de mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États lorsque les gouvernements exercent leur pouvoir réglementaire afin de protéger leurs droits.⁸⁶

Politiques prometteuses : annulation et restructuration de la dette

Le COVID-19 a mis en évidence la nécessité de refonder le multilatéralisme. Les luttes antiracistes, féministes et pour la justice climatique se sont propagées au-delà des frontières. La crise de la dette exacerbée par la COVID-19, ainsi que les limites des initiatives concernant la dette, comme l'Initiative du G20 de suspension du service de la dette, conduisent à des appels en faveur d'un mécanisme complet, transparent, opportun et exécutoire visant à restructurer systématiquement (ou résoudre équitablement) la lourde dette qui traîne depuis des décennies.⁸⁷ Actuellement, 64 pays du Sud global dépensent plus pour le remboursement de la dette que pour les soins de santé publics, tandis que 44 pays dépensent plus pour le service de la dette que pour la protection sociale.⁸⁸ Si un allègement de la dette ou l'annulation de celle-ci n'est pas décidée, de nombreux pays entreront dans une crise de la dette prolongée, à moins qu'un mécanisme de restructuration ne soit mis en place — comme le demandent les pays du Sud global. Le Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad) et d'autres mouvements concernés par la dette mondiale réclament un processus global de restructuration de la dette, y compris la création d'un organe indépendant pour uniformiser les règles du jeu entre créanciers et débiteurs, établir des procédures de négociation transparentes et participatives, et examiner l'impact du poids de la dette sur la réalisation des droits d'un pays.⁸⁹ Le Asian Peoples' Movement on Debt and Development (Mouvement des peuples asiatiques sur la dette et le développement) demande également que la dette écologique des pays du Sud global soit prise en considération lors des discussions sur le poids de la dette, car la dette écologique est due au Sud global par les pays du Nord global.

Actuellement, 64 pays du Sud global dépensent plus pour le remboursement de la dette que pour les soins de santé publics, tandis que 44 pays dépensent plus pour le service de la dette que pour la protection sociale.

Section 3 : Quels sont les changements systémiques dont nous avons besoin ?

Une refonte radicale de tous les domaines politiques mentionnés ci-dessus est essentielle pour reprogrammer nos économies. Remettre en question et redéfinir fondamentalement leur objectif central nous mènera bien plus loin que procéder à des retouches. Mais réformer des domaines politiques distincts ne nous mènera pas au but final qu'est l'EBD. Un changement plus global des systèmes et des mentalités est nécessaire. Cette section propose un zoom arrière afin de mettre en évidence les révisions systémiques qui seront nécessaires pour étayer et tisser ensemble ces changements de politique. Ceux-ci doivent permettre de transformer fondamentalement ce que nous produisons et la manière dont nous produisons, et ce que nous consommons, distribuons et valorisons au sein de nos économies.

De l'exploitation des ressources naturelles au respect des limites planétaires...

La relation de l'économie néolibérale avec la planète est basée sur le pillage et l'extraction. Cette relation nécessite peut-être le plus grand changement de tous : nourrir le respect des systèmes et des frontières planétaires — le plafond environnemental, au-delà duquel une dégradation inacceptable et des points de basculement vers une planète invivable se manifestent.⁹⁰ Nous devons faire un saut conscient d'une économie obsédée par les gains à court terme à une économie privilégiant une démarche intégrée de développement durable sur le long terme, pour les futures générations. De nombreuses philosophies et modèles existants peuvent nous aider dans cette transition, comme l'économie circulaire, la décroissance ou le modèle « doughnut » pour le développement durable.

Les modèles alternatifs et les visions du monde des peuples autochtones ont à cet égard une importante valeur de repère, en particulier en ce qui concerne la gestion des terres et la vie en lien profond avec la Terre, et la symbiose avec la nature. Comme le dit le leader indigène Célia Xakriabá : « Ce qui va guérir la Terre, c'est notre capacité à réactiver notre connexion à la Terre, à réactiver notre culture et à réactiver le pouvoir de nos ancêtres. »⁹¹ Ce qui est de plus en plus indéniable, c'est que pour tous, les droits de l'homme et des économies justes — aujourd'hui et demain — dépendent fondamentalement d'un environnement sain. Il n'y a pas d'emplois — sans parler de sécurité, de nourriture ou d'eau potable — sur une planète morte.

D'une fixation sur la croissance à des indicateurs plus globaux, plus environnementaux, plus axés sur l'être humain...

Ce changement dans notre relation avec la planète ne sera possible que si nous repensons radicalement la façon dont nous mesurons le progrès social et économique. Comme l'a souligné l'économiste Mariana Mazzucato, les économies modernes privilégient les activités qui extraient de la valeur plutôt que de la créer. Les nombreuses incitations perverses créées par la vision à courte vue de la croissance du PIB ont été largement démontrées. Abattre une

forêt tropicale peut augmenter le PIB. Construire une prison peut augmenter le PIB. Une mère célibataire qui accepte un troisième emploi juste pour joindre les deux bouts peut augmenter le PIB. Une tempête catastrophique qui nécessite un effort de reconstruction peut augmenter le PIB. Mais est-ce que toutes ces choses ont une valeur économique et sociale ? Est-ce qu'elles améliorent le bien-être et la justice ? Selon les économistes néolibéraux, des niveaux élevés et constants de croissance du PIB sont fortement corrélés à des résultats satisfaisants sur le plan social. Mais ce n'est pas nécessairement le cas : Le Costa Rica, par exemple, affiche une espérance de vie et des niveaux de bien-être parmi les plus élevés au monde (dépassant de loin les États-Unis), mais avec un PIB par habitant de seulement 11 000 USD (un cinquième de celui des États-Unis) et une empreinte écologique beaucoup plus petite.⁹² Le PIB et les autres indicateurs économiques traditionnels sont de plus en plus coupés de la vie et des opportunités des personnes, et de la crise climatique. Par exemple, le PIB et le marché boursier aux États-Unis sont restés relativement forts pendant l'épidémie de COVID-19, tandis que les gens tombaient malades et mourraient en nombre et que le chômage atteignait un sommet jamais vu depuis un siècle.⁹³ De même, le SENSEX, principal indice boursier de l'Inde, a rétabli dès septembre 2020 ses niveaux d'avant la pandémie, en dépit des estimations du principal épidémiologiste indien selon lesquelles la moitié de la population pourrait être infectée par le virus, et malgré le fait que 25 % seulement des Indiens ruraux ont accès aux services de santé publique.

L'un des problèmes majeurs avec le PIB en tant que mesure est qu'il ne tient pas compte du coût de la vie. Il ne tient pas compte des nombreuses conséquences sociales ou écologiques (« externalités négatives ») de l'activité économique. Par exemple, de nombreux pays enregistrent une croissance du PIB alors qu'ils perdent du « capital naturel » (les actifs naturels comme le sol, l'air et l'eau) — 140 pays ont connu une baisse de leur capital naturel sur la période 1992-2014.⁹⁴ Un problème similaire concerne les bilans des entreprises : les véritables coûts humains et environnementaux des activités d'une entreprise ne sont pas pris en compte. Les entreprises les plus rentables sont par conséquent souvent celles qui sont les plus responsables de la destruction environnementale ou sociale. On estime par exemple que 100 entreprises seraient à elles seules responsables de 71 % des émissions globales de gaz à effet de serre.⁹⁵

Il existe de nombreuses autres mesures possibles du « progrès » et de la « développement » plus étroitement liées à l'expérience et la compréhension que les gens ont du monde.⁹⁶ Le mouvement pour le développement des indices de bien-être — mis en avant par les travaux de Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi⁹⁷ — a acquis suffisamment de crédibilité et d'élan pour que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte en 2011 la résolution 65/309, Le bonheur : vers une approche globale du développement, suivie du Rapport annuel mondial sur le bonheur. Plusieurs gouvernements ont maintenant adopté l'idée d'une « économie du bien-être ».⁹⁸ En 2019, la Nouvelle-Zélande a adopté un « budget du bien-être » étayé par 61 indicateurs couvrant des sujets comme les droits des autochtones, la solitude et les inégalités.⁹⁹ Le défi n'est pas technique, mais politique : en finir avec l'addiction au PIB, l'indice utilisé pendant des décennies par les gouvernements pour mesurer le développement économique. De plus en plus de personnes de tous les horizons politiques¹⁰⁰ se rallient aujourd'hui à l'idée d'une nouvelle mesure du progrès qui prend en compte les soins, le bien-être humain, les droits de l'homme¹⁰¹ et l'épanouissement de la planète.

Des soins considérés comme acquis à la reconnaissance de leur place au centre de nos sociétés...

La valorisation des soins — littéralement et métaphoriquement — doit être un principe central de toute nouvelle mesure du développement et du progrès. L'économie néolibérale a dévalorisé, exploité et pris pour acquis le travail des soins, très majoritairement effectué par les femmes. Mais les économistes féministes et le mouvement féministe travaillent à ouvrir la voie vers des économies plus justes en matière de genre depuis des décennies. Nous avons besoin d'un changement radical de mentalité concernant les travaux de soins et de garde :

- les services de soins et de garde doivent être considérés comme des coûts sociaux et comme un investissement dans une société saine et épanouie
- les infrastructures sociales qui fournissent les soins et la garde doivent être traitées de la même façon que le domaine des infrastructures physiques plutôt masculin
- les soins et la garde doivent être compris comme une responsabilité sociale collective et un bien public, non comme un sujet réservé au foyer devant être traité dans la sphère privée
- les services de soins et de garde payés ne sont pas assurés par des travailleurs non qualifiés : ils requièrent des compétences précieuses et doivent être rémunérés comme tels

Si ces changements étaient adoptés, de nombreuses options politiques apparaîtraient sous un jour nouveau. Par exemple, une garde d'enfants universelle, gratuite, accessible et de haute qualité ne serait pas un fantasme coûteux (certains pays européens ont déjà une telle politique),¹⁰² mais un investissement dans une société saine, heureuse et plus équitable à l'égard des genres, ainsi que dans les dirigeants, travailleurs et citoyens du futur — et une source d'emplois décents à faible émission de carbone.¹⁰³

Les économistes féministes parlent depuis longtemps de la nécessité de reconnaître, de réduire et redistribuer les soins non rémunérés.¹⁰⁴

Concrètement, cela signifie améliorer la qualité des soins, le salaire et les conditions de ceux qui les fournissent, soutenir ces soins de manière proactive par le biais des services publics et de la protection sociale, veiller à ce qu'ils ne constituent pas une charge trop intensive (qui ne prive pas par exemple les personnes — en majorité les femmes — de leurs droits à la santé ou à l'éducation),¹⁰⁵ et à ce que la responsabilité des travaux de soins soit mieux répartie entre les genres — et entre les ménages et le gouvernement. Les droits des soignants et des aidants (rémunérés ou non) et les droits de ceux qui reçoivent des soins sont tout aussi importants — ces droits doivent être respectés, protégés et réalisés. Certaines reconnaissances ont été mises en œuvre sous la forme de prestations universelles pour enfants.¹⁰⁶

L'EBD intégrerait les valeurs féministes au cœur des modèles et des politiques économiques — en traitant notamment les soins et la garde non comme une externalité à laquelle les ménages doivent faire face en marge, loin de leur activité économique « réelle », mais comme un élément central et essentiel dans nos économies et sociétés.

De la promotion du secteur privé à la reconquête du secteur public...

La grande expérience néolibérale, qui permet au marché et au secteur privé de diriger et de dominer l'économie, a manifestement échoué à produire des résultats socialement et écologiquement justes. Bon nombre des stratégies centrales de l'expérience, comme la privatisation et les PPP, ont été des échecs même du point de vue de leurs propres critères (les économies de coûts ou les gains de productivité par exemple). L'expansion des systèmes de santé universelle et de protection sociale peut être considérée comme un test décisif permettant de juger les politiques économiques en fonction des aspects de démocratie représentative et de démocratie participative qu'elles contiennent, ces politiques étant extrêmement populaires et recevant un large soutien démocratique, en dépit de blocages dus à l'accaparement des institutions démocratiques par les élites. Comme le disent l'organisation FEMNET et le réseau UK Gender and Development (GADN) : « La poursuite des objectifs sociaux ne peut être laissée au soi-disant libre marché — au contraire, il faut que l'État joue un rôle actif pour rééquilibrer les marchés. » ¹⁰⁷

Pendant ce temps, la crise climatique a montré que nous avons besoin d'une action gouvernementale coordonnée à une échelle sans précédent — notamment pour réorienter la production à des fins plus bénéfiques sur le plan social et environnemental.

Bien sûr, il est important de ne pas idéaliser l'État ni de négliger les façons dont les gouvernements à travers l'histoire ont floué ou violé activement les droits de leurs citoyens. Nous devons au contraire lutter pour mettre en place des institutions gouvernementales plus efficaces, réactives, responsables et axées sur les droits de l'homme, aux niveaux national et local. Ce changement est absolument indispensable du point de vue des droits de l'homme. Les gouvernements sont les responsables ultimes en matière de droits de l'homme et ont une autorité légitime que les acteurs privés n'ont pas. Les conséquences négatives de la tentative de décharger les responsabilités en matière de droits de l'homme sur les acteurs privés ont été montrées.¹⁰⁸ De plus, le droit relatif aux droits de l'homme est loin d'être muet sur le rôle que le gouvernement doit jouer dans l'économie (voir encadré page 19).

Des monopoles d'entreprises au pouvoir des salariés et des communautés...

Les monopoles et les concentrations d'entreprises ont atteint des niveaux extrêmes et conditionnent intrinsèquement les relations de pouvoir au sein de l'économie.¹⁰⁹ De nombreux secteurs de l'économie mondiale sont dominés par un petit nombre de sociétés transnationales, ce qui leur confère un pouvoir considérable sur ces marchés.¹¹⁰ Les premiers bénéficiaires de ces structures de marché oligopolistique sont les principaux actionnaires et principaux propriétaires des entreprises, ce qui entraîne une augmentation considérable des inégalités économiques. Ces monopoles sont néfastes pour les travailleurs, qui voient leur pouvoir de négociation, leurs salaires et mobilité professionnelle s'amenuiser.¹¹¹

Les monopoles et les concentrations d'entreprises ont atteint des niveaux extrêmes, et conditionnent intrinsèquement les relations de pouvoir au sein de l'économie.

Nous devons désintégrer le pouvoir des entreprises et réinventer fondamentalement la forme de celles-ci. Le fait que dans de nombreux pays il soit légalement interdit aux conseils d'administration d'accorder la priorité aux projets d'intérêt communautaire ou environnemental devrait être une preuve suffisante de l'incompatibilité de la forme d'entreprise prédominante actuelle avec une économie basée sur les droits ou « verte ». Les choses changent cependant : par exemple, aux États-Unis, les B Corporations — sociétés commerciales qui incluent des objectifs sociaux et environnementaux dans leurs statuts — sont un modèle qui connaît un certain succès. En outre, dans la plupart des cas, les actionnaires sont très éloignés des communautés les plus affectées par les opérations de l'entreprise, ou des personnes qui travaillent dans les usines, les champs ou les mines appartenant à celle-ci. Certains actionnaires sont liés par ce que l'on appelle une « obligation fiduciaire » de toujours privilégier la maximisation du profit, et cela limite également leur adhésion aux critères sociaux, économiques ou environnementaux comme partie intégrante des objectifs de l'entreprise. Cette déconnexion a entraîné une forte augmentation des inégalités économiques, la dévastation environnementale et la destruction de communautés et de leurs moyens de subsistance.

Comme le dit l'organisation MSI Integrity : « Tant qu'elles sont principalement redevables envers les investisseurs, non seulement les entreprises ne parviendront pas à intégrer adéquatement les salariés ou les communautés vulnérables dans leurs décisions commerciales, mais elles résisteront aussi aux initiatives de droits de l'homme qui menacent leurs profits ou leur pouvoir, et continueront à courir le risque inacceptable de prendre des décisions néfastes pour les personnes et la planète ». ¹¹² Le modèle d'entreprise doit être démocratisé et le pouvoir des travailleurs renforcé par de nouvelles structures de prise de décision et de propriété, et de nouvelles visions sur la manière et pour qui les sociétés créent de la valeur. Des initiatives prometteuses existent déjà¹¹³, dont les régimes d'actionnariat salarié, la responsabilité sociale des entreprises et les économies sociales et solidaires (voir encadré page 21). ¹¹⁴

De l'accaparement par les élites au renouvellement de la démocratie économique...

Tout cela dépend d'une démocratie participative renouvelée et dynamique. Cela peut sembler une perspective lointaine, surtout au vu de l'émergence récente des mouvements ethnonationalistes autoritaires à travers le monde. Mais un contre-pouvoir se développe aussi, comme le montrent les manifestations de masse fin 2019 contre les injustices économiques ¹¹⁵ et les mobilisations mondiales en 2020 contre le racisme systémique.

Une vision plus large et globale de la démocratie est nécessaire, centrée pas simplement sur le vote, mais sur la remise en cause du pouvoir enraciné et sur une participation réelle et significative à la prise de décision, en réinventant la démocratie directe et représentative permettant en particulier la participation des plus marginalisés et des plus défavorisés par nos systèmes économiques actuels. Affronter le suprémacisme et le patriarcat blanc est par conséquent au cœur de cette lutte. Un contrôle efficace de la prise de décision est également un impératif, ce qui nécessite d'améliorer les canaux de décision afin que les décideurs (en particulier au sein du gouvernement) soient responsables devant ceux qu'ils servent. Les parlements — y compris les comités des comptes et les

À la Banque mondiale et au FMI, les pays à revenu intermédiaire et faible — qui représentent près de 85 % de la population mondiale — n'ont que 40 % environ des voix.

commissions budgétaires — ont un rôle clé, à condition que plusieurs partis politiques soient représentés et aient une voix significative. Les médiateurs et autres voies non judiciaires sont importants pour introduire des requêtes auprès des organes de l'État qui ne répondent pas aux normes adéquates. Les institutions mises en place pour surveiller l'application des droits de l'homme sont un élément important de cet écosystème de responsabilité — comprenant entre autres les systèmes de justice nationaux indépendants et les institutions nationales des droits de l'homme, ainsi que les organismes régionaux et internationaux des droits de l'homme tels que les organes de traités des Nations Unies (créés pour surveiller le respect des différents traités internationaux relatifs aux droits de l'homme).¹¹⁶

La décolonisation de la prise de décision au niveau international est tout aussi essentielle. La gouvernance mondiale ne peut pas rester un club pour les riches. Au contraire, les règles du jeu doivent être définies sur la base de l'égalité, de la coopération internationale et de la solidarité, en tenant compte des héritages du colonialisme et des différents niveaux de ressources et de responsabilités dans la lutte contre le changement climatique (en partie pris en compte dans les accords environnementaux avec le principe de « responsabilités communes mais différenciées »).¹¹⁷ Cela exige également un relâchement du pouvoir dont disposent les institutions financières internationales pour déterminer les choix de politique macro-économique dont disposent les gouvernements.¹¹⁸ Ces institutions elles-mêmes sont, dans leurs propres structures décisionnelles, profondément antidémocratiques. À la Banque mondiale et au FMI, les pays à revenu intermédiaire et faible — qui représentent près de 85 % de la population mondiale — n'ont que 40 % environ des voix.

Conclusion

L'environnement post-COVID-19 offre une occasion unique de faire avancer la vision d'une EBD et d'engager un mouvement plus large à demander les transformations nécessaires. Cela exigera un large éventail d'actions allant de la mobilisation, l'organisation et l'action directe à la recherche, la sensibilisation, la législation, l'éducation et le changement de culture. Nous avons tous un rôle à jouer. Pour réaliser ces changements, nous devons commencer par démanteler les dogmes et les discours néolibéraux qui sont à la base du statu quo.¹¹⁹ Nous devons également, s'agissant de la création de l'EBD, utiliser plus efficacement les engagements, normes, outils et stratégies en matière de droit de l'homme pour demander des comptes aux gouvernements, notamment en ce qui concerne le domaine économique et social. Christian Aid et le CESR partagent la conviction que travailler ensemble avec les mouvements des droits de l'homme, de l'environnement et de la justice économique peut générer une puissante dynamique de changement, en particulier dans le contexte actuel.¹²⁰ Cela implique un travail sur deux fronts : intensifier l'engagement du mouvement des droits de l'homme et des mécanismes de contrôle du respect des droits de l'homme en ce qui concerne les injustices économiques, et intégrer les principes et la stratégie des droits de l'homme dans le domaine de la prise de décision économique.

Placer la dignité humaine et les droits de l'homme au centre de nos économies peut sembler irréaliste. La COVID-19 a cependant mis en évidence un simple fait écarté par le système néolibéral pendant des décennies : les personnes sont l'économie. L'économie est fondamentalement relationnelle — nos interactions quotidiennes avec les autres font l'économie.¹²¹ L'économie et le marché ne sont pas en dehors de la société au sens large, de ses normes et de ses valeurs, ils font partie du même tissu. La reconquête de l'économie nécessite toutefois un démantèlement des systèmes, des structures et des interprétations construits au fil des décennies pour détourner et utiliser la valeur économique et le pouvoir financier à des fins privées. Cela nous oblige à lutter contre le pouvoir privé et à construire un pouvoir public comme contrepoids. Compris de façon globale, les normes, principes et valeurs des droits de l'homme peuvent nous aider à atteindre cet objectif. Nous pouvons transformer nos économies et mettre la dignité humaine et l'épanouissement au centre de celles-ci. Les droits de l'homme doivent guider les décisions que nous prenons pour y parvenir.

Notas finales

- 1 Banque mondiale (2020) <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/poverty/overview>
- 2 Oxfam (2020) <https://www.oxfam.org/fr/cinq-faits-choquants-sur-les-inegalites-extremes-aidez-nous-redistribuer-les-cartes>
- 3 Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 (2020)* <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9692fr/>
- 4 *Forbes* (2020), www.forbes.com/forbes-400/#4d7ebf377e2f
- 5 Oxfam (2020), <https://www.oxfam.org/fr/cinq-faits-choquants-sur-les-inegalites-extremes-aidez-nous-redistribuer-les-cartes>
- 6 Banque mondiale (2020) <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/10/07/covid-19-to-add-as-many-as-150-million-extreme-poor-by-2021>
- 7 FEMNET et GADN, *The Audacity to Disrupt* (2020) <https://static1.square-space.com/static/536c4ee8e4b0b60bc6ca7c74/t/5f2940b2adaadd409fa60345/1596539086311/AFMA+resource+pack+-+The+audacity+to+disrupt+2020.pdf>
- 8 Centre for Global Development (2011), www.cgdev.org/publication/post-washington-consensus-development-after-crisis-working-paper-244
- 9 Surtout dans sa version dominante, connue sous le nom d'«économie néoclassique».
- 10 www.adamsmith.org/blog/to-really-misunderstand-the-purpose-of-an-economy
- 11 Voir la Déclaration de Vienne de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme de 1993, où les États membres ont affirmé que: «Tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et interdépendants. La communauté internationale doit traiter les droits de l'homme dans le monde de manière juste et équitable, sur le même pied et avec le même accent.»
- 12 Pour un exposé détaillé et fondateur du «potentiel radical» des droits de l'homme pour réinventer l'économie, voir Balakrishnan, Elson et Heintz, *Rethinking Economic Policy for Social Justice: The Radical Potential of Human Rights* (2016).
- 13 C'est-à-dire les droits et obligations énoncés dans le droit international des droits de l'homme et expliqués par la jurisprudence et l'interprétation des organes de surveillance des droits de l'homme Pour les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qui détaillent et donnent force obligatoire aux dispositions de la DUDH, voir Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Les instruments universels des droits de l'homme.
- 14 Préambule de la DUDH, adopté par la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, 217 A(III), 10 Décembre 1948.
- 15 Le PIDESC consacre le droit de travailler dans des conditions décentes; à l'éducation, à la santé et à la sécurité sociale; et à un «niveau de vie adéquat» et à «l'amélioration continue des conditions de vie». Ces droits ont été approfondis par le Comité qui supervise le PIDESC et par des experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (par exemple, les rapporteurs spéciaux). Ils sont également codifiés dans d'autres traités relatifs aux droits de l'homme et renforcés d'autres normes internationales telles que les normes juridiques énoncées par les conventions de l'OIT pour garantir la dignité au travail. La plupart des constitutions et des cadres juridiques nationaux les reconnaissent dans une certaine mesure, car les gouvernements doivent les «respecter», les «protéger» et les «respecter». Cela signifie qu'ils doivent s'abstenir d'interférer avec les droits des personnes; empêcher les autres (y compris les entreprises) de le faire; et fournir ou faciliter l'accès aux infrastructures, biens et services nécessaires.
- 16 A Corkery et I Saiz, 'Progressive realization using maximum available resources: the accountability challenge' in J Dugard *et al* (eds), *Research Handbook on Economic, Social and Cultural Rights as Human Rights* (2020)
- 17 Voir, par exemple, Lant Pritchett, *The World Bank Progresses on Poverty Reduction* (2017), www.cgdev.org/blog/world-bank-progresses-poverty-lines. Also: Benjamin Selwyn, *The Struggle for Development* (2017).
- 18 Voir, 2020 rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme (Philip Alston), A/HRC/44/40; Jason Hickel, 'Bill Gates Says Poverty is Decreasing. He Couldn't Be More Wrong' (*The Guardian*, 29 January 2019).
- 19 Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Statement on Visit to the United Kingdom, by Professor Philip Alston, United Nations Special Rapporteur on extreme poverty and human rights* (2018), www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23881
- 20 Christian Aid, *Tipping Point: How the Covid-19 Pandemic is Pushing the World's Poorest to the Brink of Survival* (May 2020), www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2020-06/tipping-point-covid19-report-May2020.pdf
- 21 Global Multidimensional Poverty Index 2020, <http://hdr.undp.org/en/2020-MPI#>
- 22 UN WIDER, *Precarity and the Pandemic* (2020), <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wp2020-77.pdf>
- 23 CESR et International Women's Rights Action Watch Asia Pacific, *Recovering Rights Topic Eight: Substantive Gender Equality*. For a more detailed explanation of substantive equality, see UN Women, *Progress of the World's Women 2015*, Chapter 1.
- 24 Selon la liste par *Forbes* 'Real-Time Billionaires List', 12 September 2020.
- 25 Voir, par exemple, the Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement.
- 26 Secrétaire général de l'ONU, discours de Mandela Day 2020, <https://news.un.org/en/story/2020/07/1068721>
- 27 Par exemple, McKinsey a estimé que les emplois occupés par des femmes sont 1,8 fois plus vulnérables à cette crise que ceux exercés par des hommes. Les femmes représentent 39% de l'emploi mondial mais 54% de l'ensemble des pertes d'emplois.
- 28 Hiatt Woods, 'How Billionaires Got \$637 billion richer during the coronavirus pandemic', *Business Insider*, 3 August 2020 www.businessinsider.com/billionaires-net-worth-increases-coronavirus-pandemic-2020-7
- 29 Stephen Kidd et Diloá Athias, *Hit and Miss: An Assessment of Targeting Effectiveness in Social Protection with Additional Analysis* (2020)
- 30 Voir, par exemple, Robert Walker, *The Shame of Poverty* (2014).
- 31 CESR et Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing, *Recovering Rights Topic 8: Income Support to Protect Rights* (2020) www.cesr.org/sites/default/files/Brief%207%20-%20Income%20Support%20Online_0.pdf
- 32 Pamela Choga et Carilee Osborne, *Contesting Business-as-Usual and Promoting Economic Transformation in South Africa*, CESR blog (August 2020) www.cesr.org/confronting-covid-how-civil-society-responding-across-countries-south-africa
- 33 www.epi.org/publication/mini-mum-wage-testimony-feb-2019/
- 34 Institute for Economic Justice (IEJ), *Reducing Wage Inequality* (2018) <https://iej.org.za/wp-content/uploads/2020/07/Stream-2-Policy-Brief-2-Reducing-Wage-Inequality.pdf>

- 35 Voir 'National Minimum Wage Research Initiative', <https://nationalminimumwage.co.za>
- 36 www.ituc-csi.org/IMG/pdf/promoting_minimum_living_wages_en.pdf
- 37 www.fairlabor.org/report/legal-minimum-wage-increase-el-salvador
- 38 <https://news.bloomberglaw.com/daily-labor-report/states-with-15-minimum-wage-laws-doubled-this-year>
- 39 www.ituc-csi.org/IMG/pdf/promoting_minimum_living_wages_en.pdf
- 40 Voir, par exemple, IEJ en Afrique du Sud, <https://iej.org.za/wp-content/uploads/2020/07/Stream-2-Policy-Brief-2-Reducing-Wage-Inequality.pdf>
- 41 Oxfam (2019), <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620599/bp-public-good-or-private-wealth-210119-en.pdf>
- 42 Voir, par exemple, les Principes d'Abidjan sur les obligations des États en matière de droits de l'homme de fournir un enseignement public et de réglementer la participation du privé à l'éducation.
- 43 UNICEF, *The Investment Case for Education and Equity* (2015).
- 44 World Health Organization and World Bank, *Tracking Universal Health Coverage: 2017 Global Monitoring Report*.
- 45 UNDP, *Human Development Report 2006: Beyond scarcity – power poverty and the global water crisis* (2006), <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-report-2006>
- 46 UNICEF, www.unicef.org/press-releases/unicef-collecting-water-often-colossal-waste-time-women-and-girls
- 47 G Verbist, MF Förster and M Vaalavuo, *The Impact of Publicly Provided Services on the Distribution of Resources: Review of New Results and Methods*, OECD Social, Employment and Migration Working Paper 130 (2012), <http://dx.doi.org/10.1787/5k9h363c5szq-en>
- 48 <https://ncspe.tc.columbia.edu/working-papers/WP235.pdf>
- 49 Voir, Global Initiative on Economic, Social and Cultural Rights, Explanatory Guide on Private Actors in Education, www.gi-escr.org/publications/private-actors-in-education-human-guide-6369t
- 50 Voir, par exemple, *Egypt Social Progress Indicators*, out-of-pocket expenditure on health, www.progressegyp.org/en/indicator.html#personal-health-expenditure
- 51 TNI, *The Future is Public*, www.tni.org/files/publication-downloads/tni_the-future-is-public_online.pdf
- 52 Eurodad, *History RePPeated* (2018), https://d3n8a8pro7vnm.cloudfront.net/eurodad/pages/508/attachments/original/1590679608/How_Public_Private_Partnerships_are_failing.pdf?1590679608
- 53 Adapté de TNI, *The Future is Public*, www.tni.org/files/publication-downloads/tni_the-future-is-public_online.pdf
- 54 Le Cadre des '4 R' a été développé par Alex Cobham du Tax Justice Network, www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/OCGG_-_Alex_Cobham_-_Taxation_Policy_and_Development.pdf, and used in the Christian Aid Tax Advocacy Toolkit, www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2016-03/tax-justice-advocacy-toolkit-jan-2011.pdf
- 55 En 2018, Oxfam a découvert qu'un tiers de la richesse des milliardaires était acquise par héritage. Les deux tiers étaient attribuables à l'héritage, au copinage et au monopole. Oxfam, *Reward Work Not Wealth* (2018).
- 56 www.taxjustice.net/2020/06/30/carbon-taxes-can-be-progressive-myth-busting-and-mainstreaming-carbon-taxes/ Voir aussi Piketty, *Capital et idéologie – 12 septembre 2019 – Chapitre XIII*
- 57 Christian Aid et Centre for Research on Multinational Corporations, *Tax Justice Advocacy: A Toolkit for Civil Society* (2011), www.somo.nl/wp-content/uploads/2011/03/A-Toolkit-for-Civil-Society.pdf
- 58 ICESCR, Article 2
- 59 Voir C Capraro, *Taxing Men and Women* (2014).
- 60 Voir CESR, *Recovering Rights: Topic One – Maximum Available Resources*, www.cesr.org/sites/default/files/CESR_COVID_Brief_1.pdf. For more detail, see also Corkery and Saiz (n 17).
- 61 Maastricht Principles on Extraterritorial Obligations of States in the Area of Economic, Social and Cultural Rights.
- 62 Voir, par exemple, l'initiative pour développer les 'Principles and Guidelines on Human Rights in Fiscal Policy'. Le CESR se réunit avec six grandes organisations de défense des droits de l'homme et de justice fiscale en Amérique latine. Voir aussi CESR et Christian Aid, *A Post-2015 Fiscal Revolution*; and the Global Alliance for Tax Justice Working Group on Human Rights.
- 63 Tax Foundation (2019) <https://taxfoundation.org/publications/corporate-tax-rates-around-the-world/>
- 64 Voir CESR, *Dismantling the Dogmas of Austerity and Fiscal Injustice* (2019) (en particulier le 8ème dogme), www.cesr.org/sites/default/files/Dismantling%20Dogmas_Online.pdf
- 65 www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2020-01/Use%20and%20Abuse%20of%20Tax%20Breaks.pdf
- 66 www.cartacapital.com.br/blogs/change-ajudar-a-salvar-vidas-na-pandemia/
- 67 Voir Christian Aid, *Building Back with Justice*.
- 68 CESR et Institute for Economic Justice, *South Africa Factsheet* (2018), www.cesr.org/sites/default/files/FACT-SHEET-Artwork-Online-Nov%206%20FINAL.pdf
- 69 <https://theconversation.com/coronavirus-why-south-africa-needs-a-wealth-tax-now-137283>
- 70 <https://theconversation.com/coronavirus-why-south-africa-needs-a-wealth-tax-now-137283>
- 71 Voir les propositions de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises – par exemple, www.icriict.com/international-corporate-taxation-reform
- 72 MSI Integrity, *Not Fit for Purpose* (2020).
- 73 See UN General Principles; also Committee on Economic, Social and Cultural Rights (CESCR), General Comment 24.
- 74 www.business-humanrights.org/en/big-issues/binding-treaty/
- 75 CESCR (n 80).
- 76 www.business-humanrights.org/en/blog/exploring-core-elements-of-an-eu-regulation-on-mandatory-human-rights-and-environmental-due-diligence/
- 77 www.theguardian.com/world/2020/jan/27/french-ngos-and-local-authorities-take-court-action-against-total-CMP=share_btn_tw
- 78 www.business-humanrights.org/en/latest-news/france-27-of-companies-have-not-published-a-vigilance-plan-under-duty-of-care-law-study-finds/
- 79 Voir *Gender Dimensions of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights*, www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/BookletGenderDimensionsGuidingPrinciples.pdf; *Report of the Working Group on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises* (2020) A/HRC/44/43.
- 80 En accord avec Convention de OIT 169.
- 81 Voir CESR, *Governments' Obligation to Cooperate Internationally to Realize Human Rights*. Recovering Rights Series, No 3 (2020), www.cesr.org/sites/default/files/Issue%20Brief%2020_.pdf
- 82 Jason Hickel, 'Is global inequality getting better or worse? A critique of the World Bank's convergence narrative', *Third World Quarterly* (2017), 38:10, 2208-2222, DOI: 10.1080/01436597.2017.1333414
- 83 Kevin P Gallagher et Richard Kozul-Wright, 'Breaking Out of the Double Squeeze: The Need for Fiscal and Policy Space during the

- COVID-19 Crises' *Global Policy Journal* (2020), www.globalpolicyjournal.com/blog/26/06/2020/breaking-out-double-squeeze-need-fiscal-and-policy-space-during-covid-19-crises
- 84 José Antonio Ocampo, *Resetting The International Monetary (Non)System* (Oxford University Press, 2017).
- 85 Alex Cobham, 'UN FACTI Panel envisages major global reforms', Tax Justice Network (2020), www.taxjustice.net/2020/07/28/un-facti-panel-envisages-major-global-reforms/
- 86 Corporate Europe Observatory and TNI, 'Cashing in on the pandemic. How lawyers are preparing to sue States over Covid-19 response measures' (2020), <https://longreads.tni.org/cashing-in-on-the-pandemic>
- 87 CESR et Latindadd, *Debt Financing to Realize Rights*. Recovering Rights Series No 4 (2020), www.cesr.org/sites/default/files/Brief%204%20Debt%20Finance_%20_0.pdf
- 88 Christian Aid, Global Justice Now, Jubilee Debt Coalition *Passing the Buck* (2020), <https://citizensforfinancialjustice.org/resource/passing-the-buck-on-debt-relief-how-the-failure-of-the-private-sector-to-cancel-debts-is-fuelling-a-crisis-across-the-developing-world/>
- 89 Eurodad, *We can work it out. 10 civil society principles for sovereign debt resolution* (2019), https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/eurodad/pages/523/attachments/original/1590689165/We_can_work_it_out.pdf?1590689165
- 90 La Théorie du donut (Français) Broché – 15 novembre 2018, Kate Roworth et Laurent Bury (Trad.)
- 91 Interview avec Célia Xakriabá, *The Guardian*, 10 August 2020, www.theguardian.com/environment/2020/aug/10/the-amazon-is-the-vagina-of-the-world-why-women-are-key-to-saving-brazils-for-ests-aoe?fbclid=IwAR3vmE8VXT7dz-ROIZ3YhB5V2t35a28f5075lxnLWzos_L4QJXMtMIsj1iOE
- 92 Jason Hickel *Martin Ravallion is Wrong, Endless Growth Not Necessary* (2017), www.jasonhickel.org/blog/2017/12/23/martin-ravallion-is-wrong-endless-growth-is-not-necessary-for-human-well-being
- 93 www.nytimes.com/2020/08/27/opinion/us-gdp-coronavirus.html?action=click&module=Opinion&pg-type=Homepage
- 94 www.weforum.org/agenda/2018/11/forget-gdp-for-the-21st-century-we-need-a-modern-economic-measure/?fbclid=IwAR2yVDinHSfy-Se6C7UV2_pZlmt9wc2AA5efxhwThPM-BCAjAVFD7vf9_gjpk
- 95 <https://b8f65cb373b1b7b-15feb-c70d8ead6ced550b4d-987d7c03fcdd1d.ssl.cf3.rackcdn.com/cms/reports/documents/000/002/327/original/Carbon-Majors-Report-2017.pdf?1499691240>
- 96 Par exemple, l'indice de développement humain; l'indice de développement inclusif du Forum économique mondial (WEF); l'indice du vivre mieux de l'OCDE; et Croissance équitable PIB 2.0. Quelques mesures du 'bien-être ou du 'bonheur', pourtant, peuvent être problématiques, car les réponses et les perceptions subjectives peuvent également révéler des préjugés et des préjugés culturels, ethniques et raciaux.
- 97 Rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, 15 Septmber – 'Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi' <https://ise.unige.ch/isdd/spip.php?article196> Suivi par, le rapport 'Beyond GDP' en 2018. www.oecd.org/social/beyond-gdp-9789264307292-en.htm
- 98 Voir <https://wellbeingeconomy.org/>
- 99 <https://treasury.govt.nz/publications/wellbeing-budget/wellbeing-budget-2019.html>
- 100 Par exemple les ODS; même le WEF a rejeté le PIB comme étant trop simpliste. Voir, www.newstatesman.com/politics/economy/2019/06/why-we-urgently-need-real-alternative-gdp-economic-measure
- 101 Pour une approche de suivi des droits économiques et sociaux, voir le cadre OPERA de CESR.
- 102 www.unicef-irc.org/family-friendly
- 103 Il existe des précédents historiques et actuels de systèmes ou de prestations de soins quasi universels, comme en Finlande et en Uruguay.
- 104 Le cadre 3T a d'abord été articulé par Diane Elson.
- 105 Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (Magdalena Sepúlveda), *Report on Unpaid Care Work*, A/68/293 (2013) <https://undocs.org/A/68/293>
- 106 www.vox.com/2016/5/23/11440638/child-benefit-child-allowance
- 107 FEMNET and GADN (n 8).
- 108 Voir le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (n 55).
- 109 Voir, par exemple, Zephyr Teachout, *Break 'Em Up* (2020).
- 110 Kate Donald and Jens Martens, *Spotlight Report 2018*, Chapter 1, www.2030spotlight.org/en/book/1730/chapter/1-increasing-concentration-wealth-and-economic-power-obstacle-sustainable
- 111 Bryce Covert, 'When Companies Supersize, Paychecks Shrink', *The New York Times*, 13 May 2018. www.nytimes.com/2018/05/13/opinion/mergers-companies-supersize-workers-wages.html
- 112 MSI Integrity (n 79).
- 113 Voir, par exemple, www.churchofengland.org/investor-mining-tailings-safety-initiative
- 114 Voir 'the Beyond Corporations initiative', www.msi-integrity.org/beyond-corporations/
- 115 CESR, www.cesr.org/human-rights-and-global-protests-addressing-systems-well-symptoms
- 116 Il y a un processus en cours pour renforcer le traité– voir, par exemple, www.ishr.ch/news/treaty-bodies-strengthening-treaty-bodies-protecting-human-rights
- 117 Pour en savoir plus sur le concept de responsabilités communes mais différenciées, et comment ils peuvent être éclairé par le droits de l'homme, voir CESR et Third World Network, *Universal Rights, Differentiated Responsibilities*, Policy Briefing (2015), https://cesr.org/sites/default/files/CESR_TWN_ETOs_briefing.pdf
- 118 FEMNET et GADN (n 8).
- 119 CESR (n 65).
- 120 CESR, *Envisioning a Rights-Based Economy: 2020-2023 Strategy* (2020), www.cesr.org/envisioning-rights-based-economy-cesr%E2%80%99s-new-strategy-2020-2023
- 121 Voir 'Groundwork Collaborative', <https://groundworkcollaborative.org/resource/we-are-the-economy/>



Nota aclaratoria:

Este informe fue elaborado con el apoyo financiero de la Unión Europea. Su contenido es responsabilidad exclusiva de CESR y Christian Aid, y no refleja necesariamente las visiones de la Unión Europea.



CENTER FOR ECONOMIC AND SOCIAL RIGHTS
SOCIAL JUSTICE THROUGH HUMAN RIGHTS